

+

● BIENVENUE  
CHEZ  
+ PENSER MIEUX  
L'ENERGIE

○ ▼



MANDATAIRE 





# SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE PENSER MIEUX L'ÉNERGIE

2. INTRODUCTION À LA NOTION D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

3. MONTAGE D'UN DOSSIER





# 1. PRÉSENTATION DE PENSER MIEUX L'ÉNERGIE

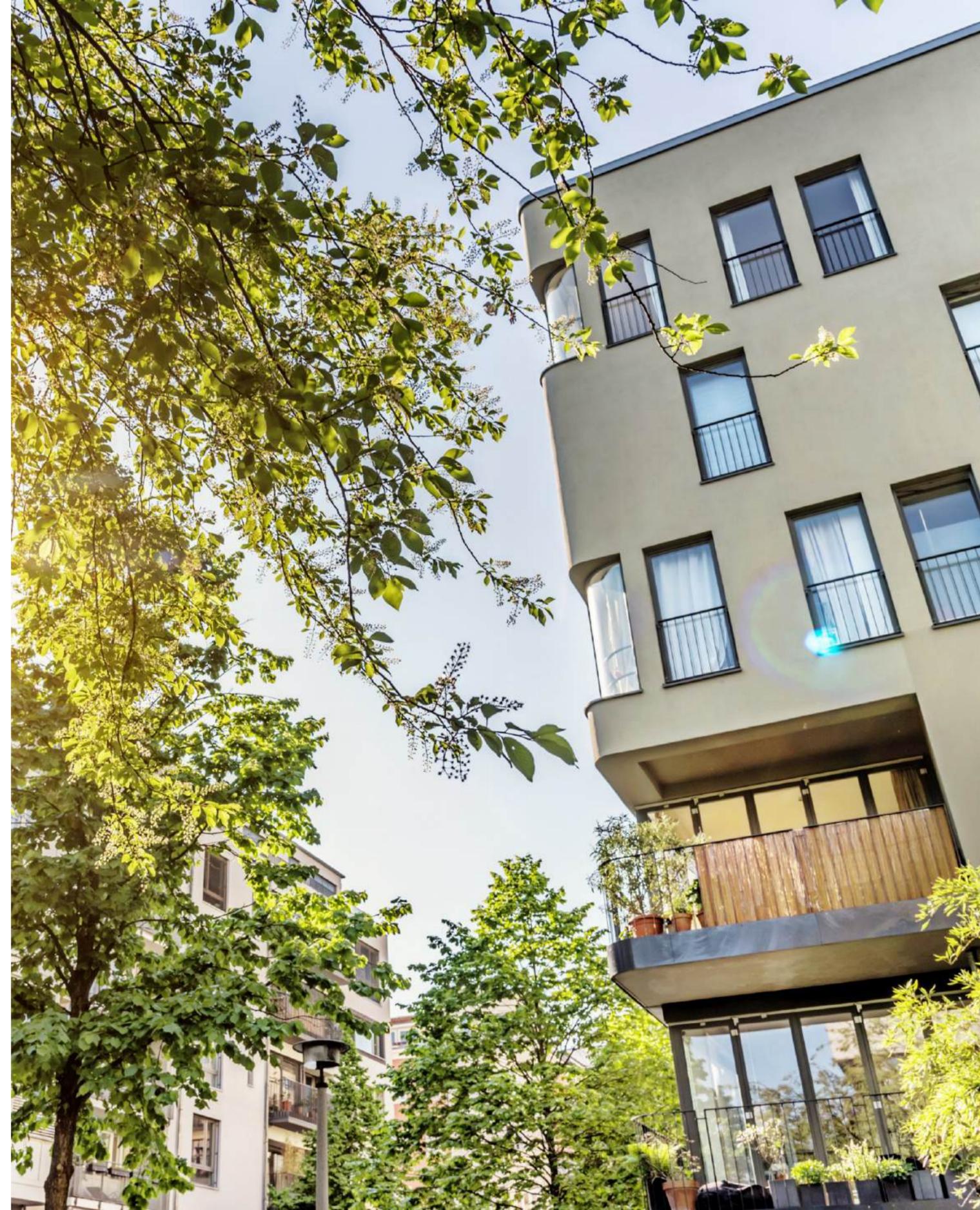




## PENSER MIEUX L'ÉNERGIE

**Penser Mieux l'Énergie** est un acteur de la transition énergétique depuis près de 10 ans, **mandataire des fournisseurs d'énergie** dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, elle accompagne les professionnels dans le montage de leurs dossiers CEE en leur proposant un service alliant qualité, délais de traitement et de paiement.

Elle développe des partenariats avec des installateurs intervenant dans les secteurs tertiaire et résidentiel pour les travaux de chauffage, d'isolation, de GTB notamment.

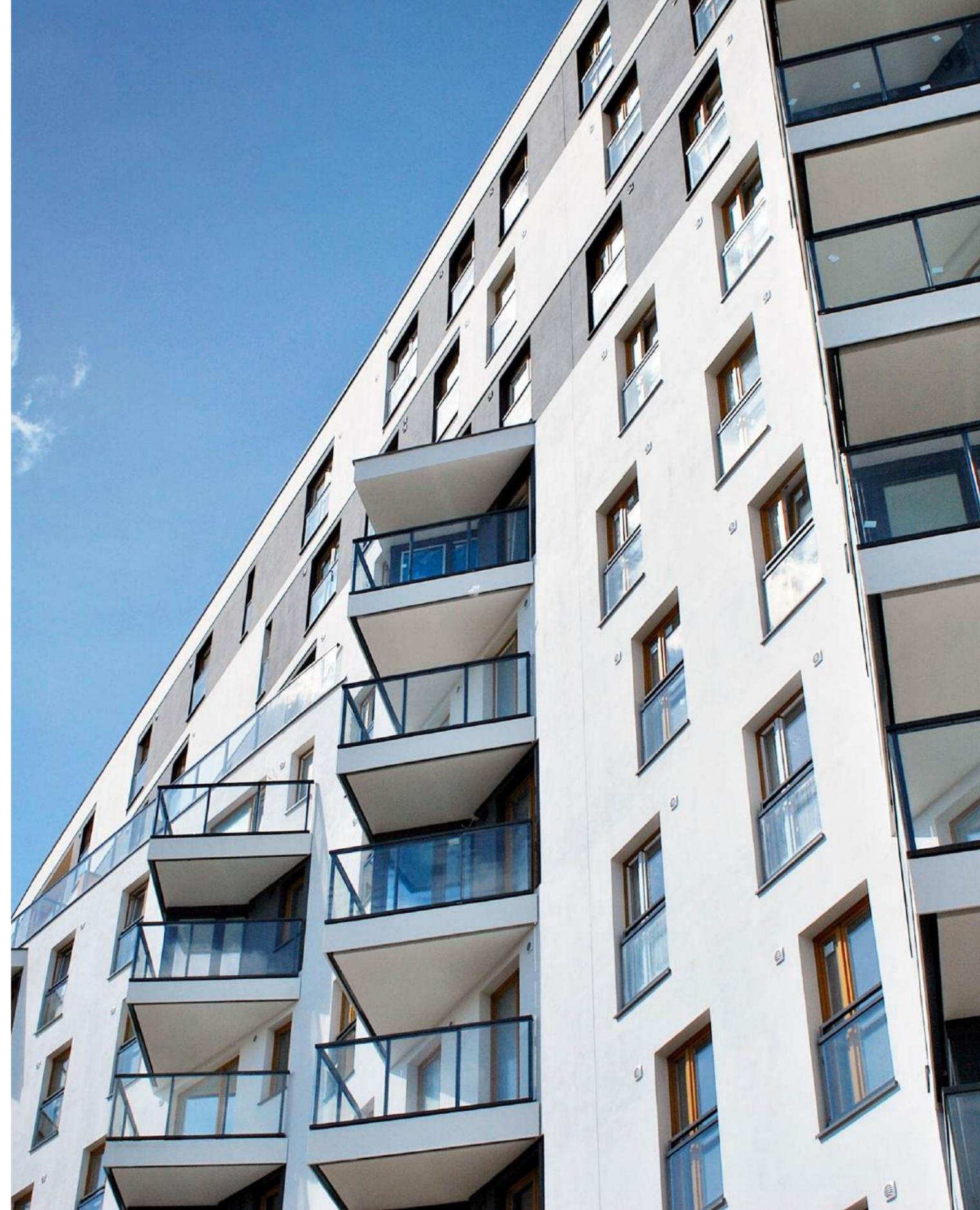




Les équipes de **Controline** effectuent les contrôles documentaires des dossiers CEE réalisés par les partenaires de Penser Mieux l'Énergie et accompagnent les acteurs du dispositif des CEE (Obligés, Mandataires & Délégués) dans le contrôle de leurs dossiers, qu'ils soient du secteur Résidentiel ou Tertiaire, :

- Contrôle documentaire de dossiers CEE avec ou sans dépôt sur EMMY.
- Contrôle d'éléments de dossiers CEE (dossiers incomplets, avant l'envoi de tous les documents).

Les clients de **Controline** s'appuient sur un portail dédié et gratuit pour l'envoi des documents à nos équipes.





# À PROPOS DE PENSER MIEUX L'ÉNERGIE

**36** M€

Chiffre d'affaires

**+  
2000**

Bénéficiaires accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique

**+30** M€

Subventions versées par an

**20**

Collaborateurs

**ISO  
9001**

Certification

Acteur de **confiance** et expert du dispositif CEE intervenant pour :



Collectivités



Tertiaire



Bailleurs sociaux



Copropriétés ou syndic



Mandataire du dispositif CEE



Certifié ISO 9001 depuis 2018

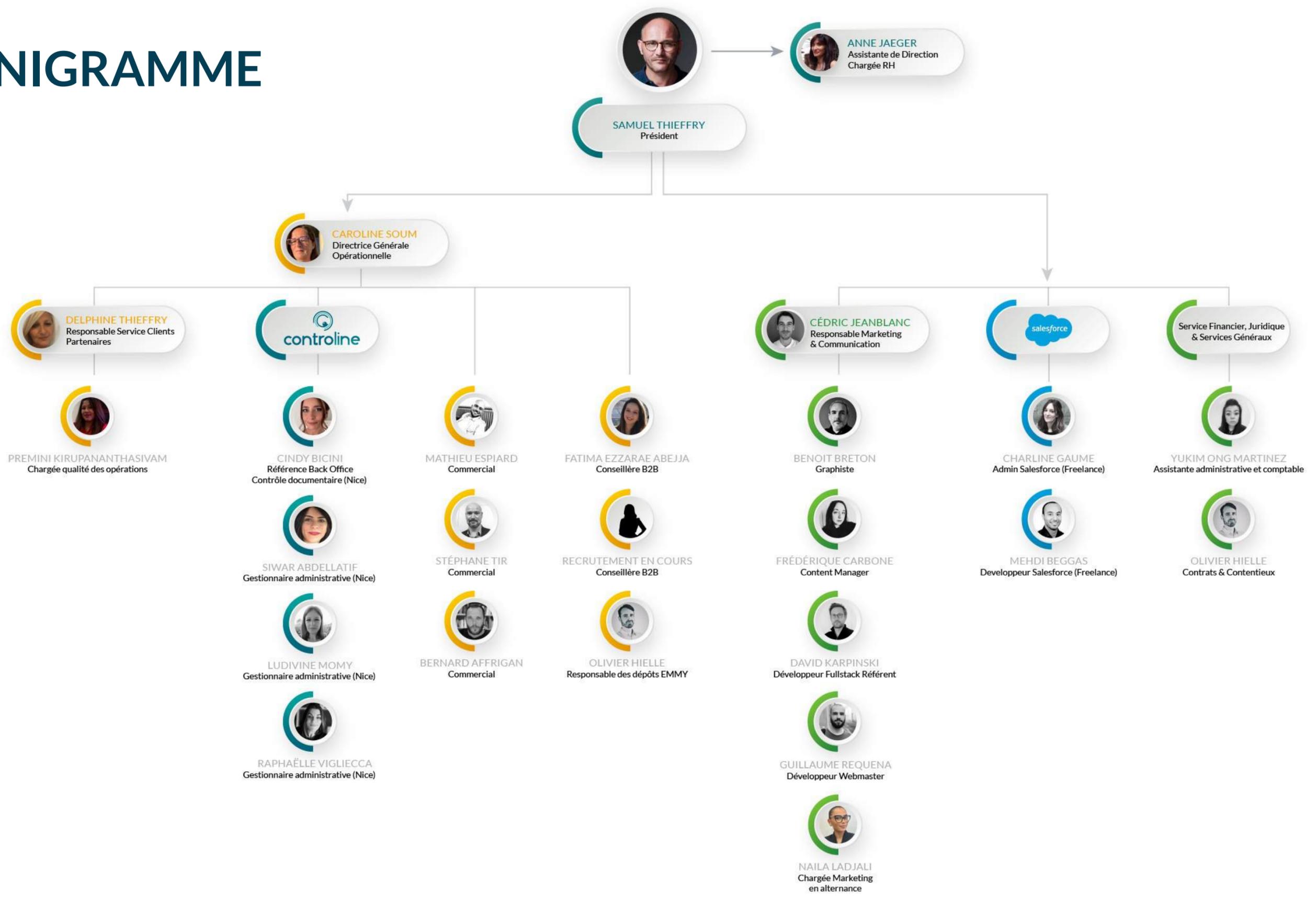
**G4+**

Coté par la Banque de France





# ORGANIGRAMME





# NOS ENGAGEMENTS ENVERS NOS ARTISANS

01

## SIMPLIFIER LA GESTION DE VOS DOSSIERS

- Être partenaire Penser Mieux l'Énergie, c'est bénéficier d'un suivi personnalisé à chaque étape de vos dossiers.
- Un interlocuteur privilégié à votre service : un seul point d'entrée, une réponse rapide.

02

## REMPORTER DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS ET SATISFAIRE VOS CLIENTS

- Proposez des offres compétitives en déduisant les primes CEE de vos devis.
- Mettre à votre disposition notre expertise du dispositif afin d'assurer le montage d'un dossier conforme.

03

## UN PAIEMENT RAPIDE EN TOUTE FIABILITÉ

- Penser Mieux l'Énergie évalue et accélère l'obtention de vos primes grâce à une gestion des dossiers simple et rapide.
- Une garantie de paiement assurée par notre obligé ESSO.

### UNE ÉQUIPE DÉDIÉE TOUT AU LONG DU PARCOURS



Chargé  
de clientèle

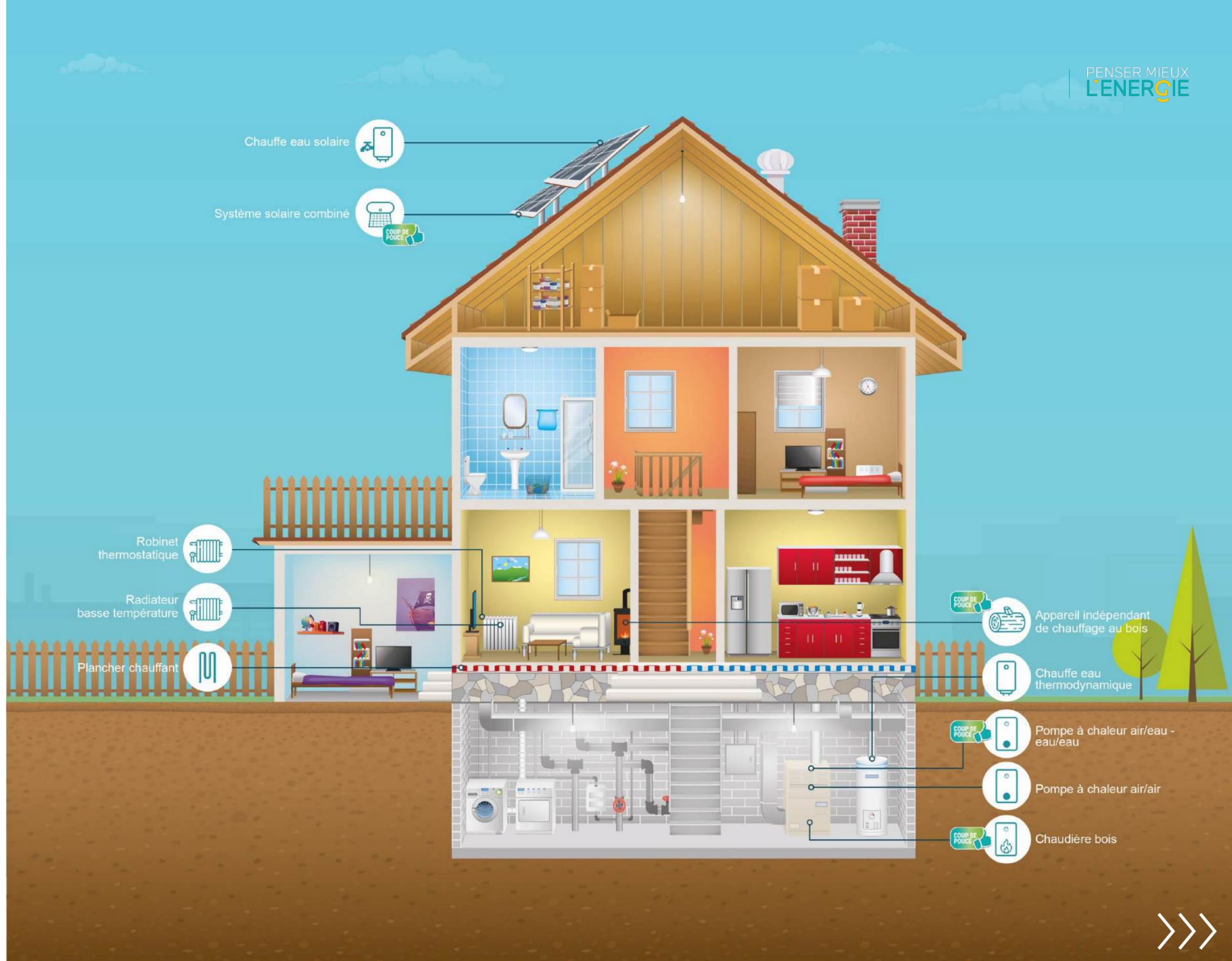
Conseiller  
CEE

Conseiller  
administratif



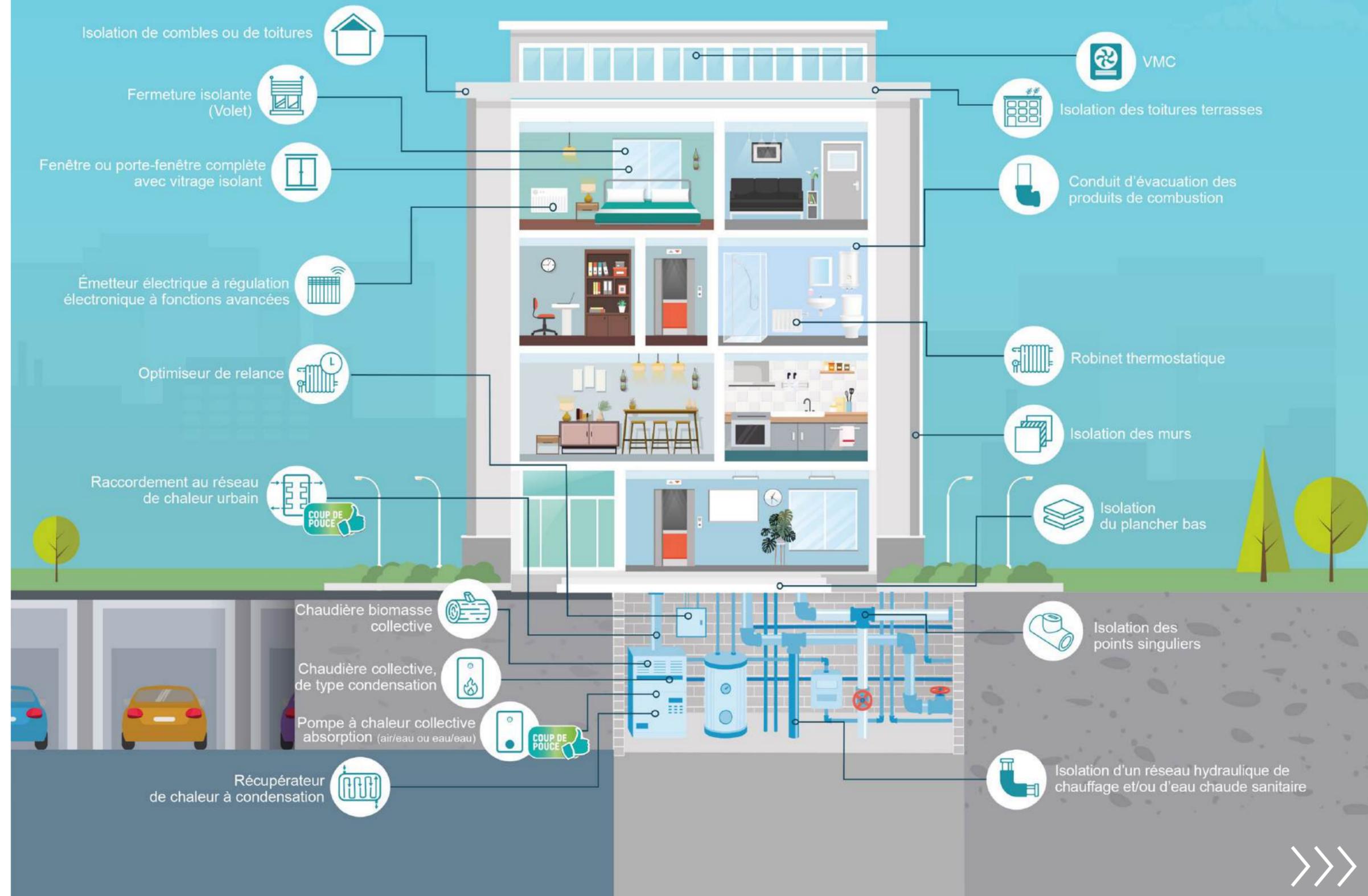


# NATURE DES TRAVAUX ÉLIGIBLES MAISON INDIVIDUELLE



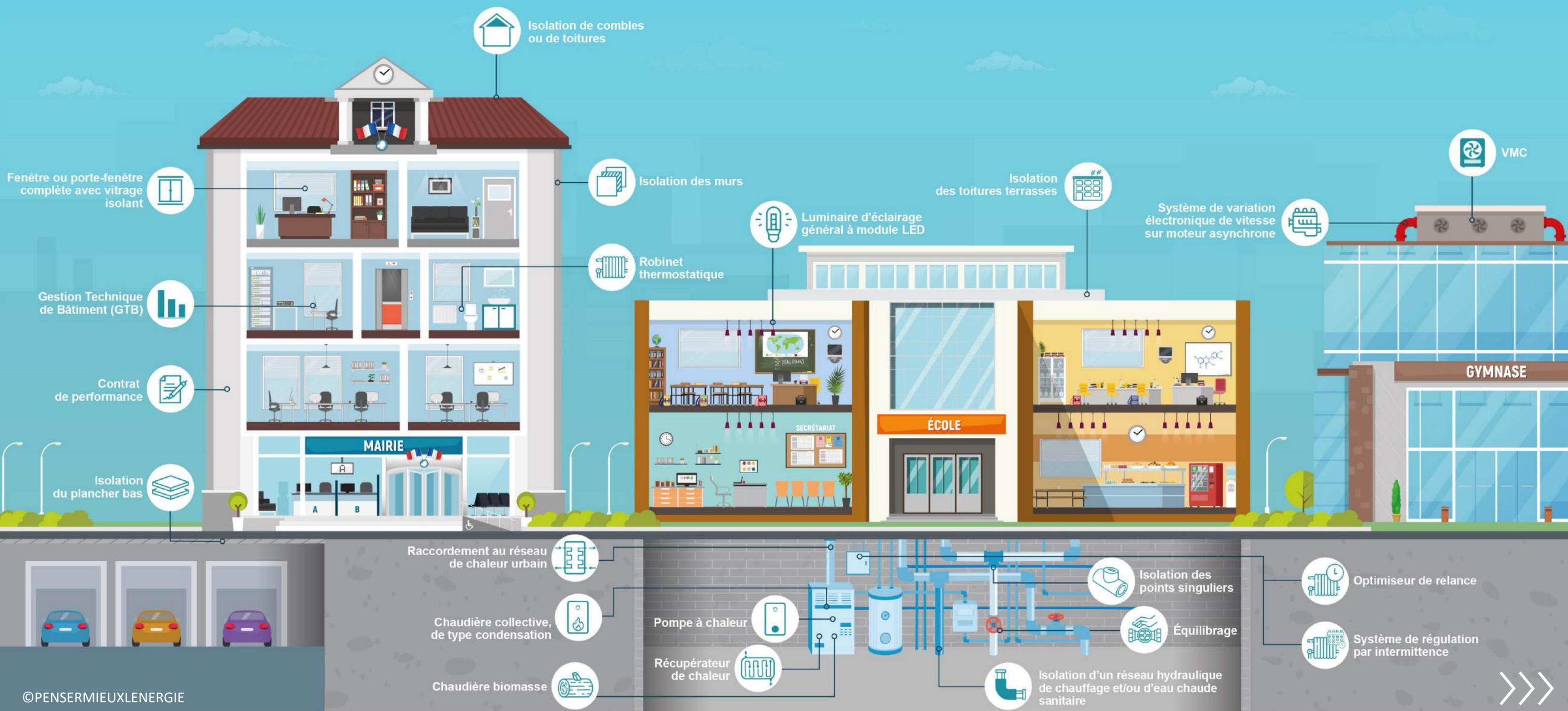


# NATURE DES TRAVAUX ÉLIGIBLES COPROPRIÉTÉ





# NATURE DES TRAVAUX ÉLIGIBLES TERTIAIRE





# DES OUTILS DE COMMUNICATION





# UN SITE POUR PARLER DE NOUS

...ET DES COMPTES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

POUR COMMUNIQUER :



Sur Facebook



Sur X

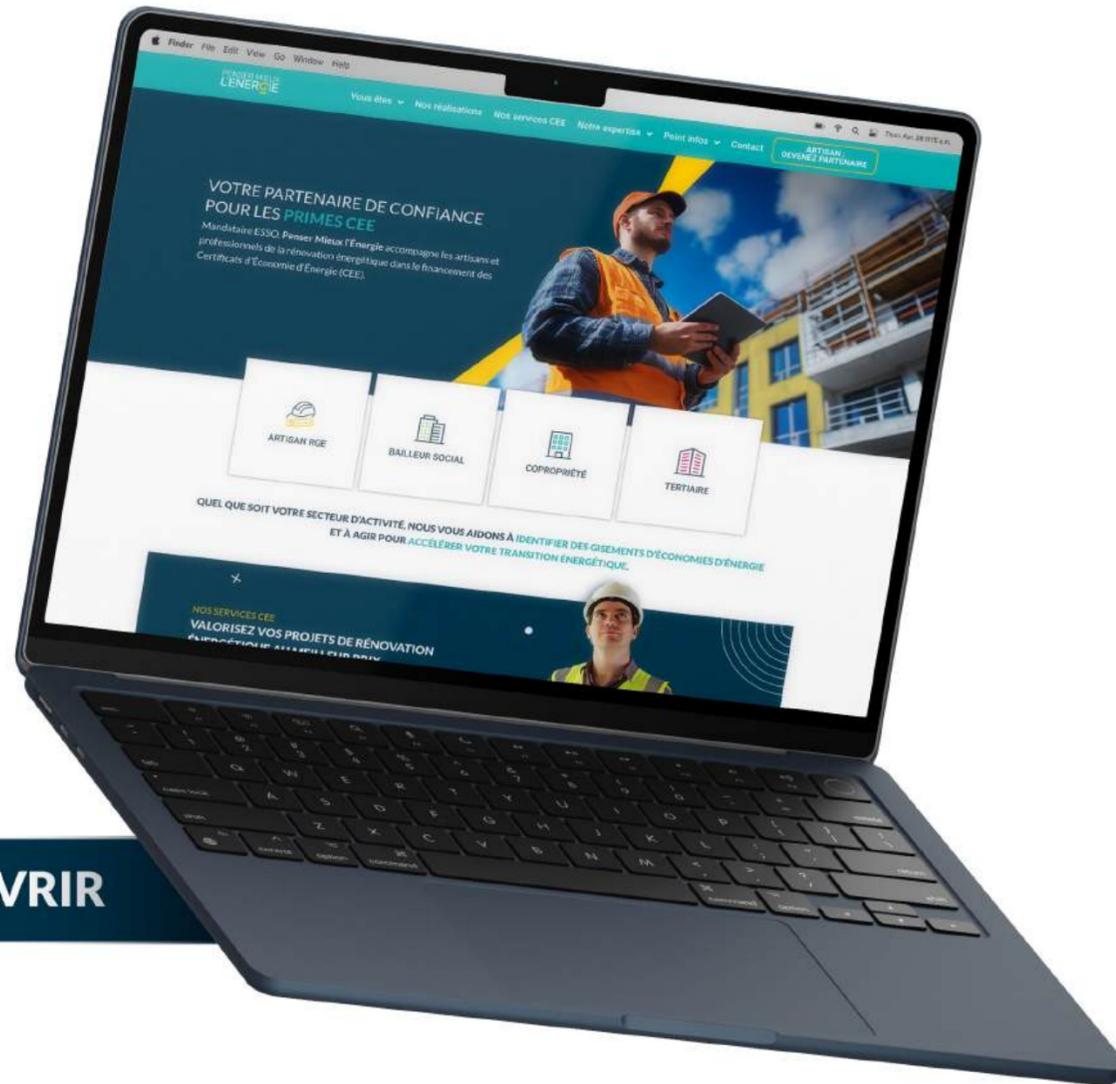


Sur LinkedIn



Sur Youtube

DÉCOUVRIR

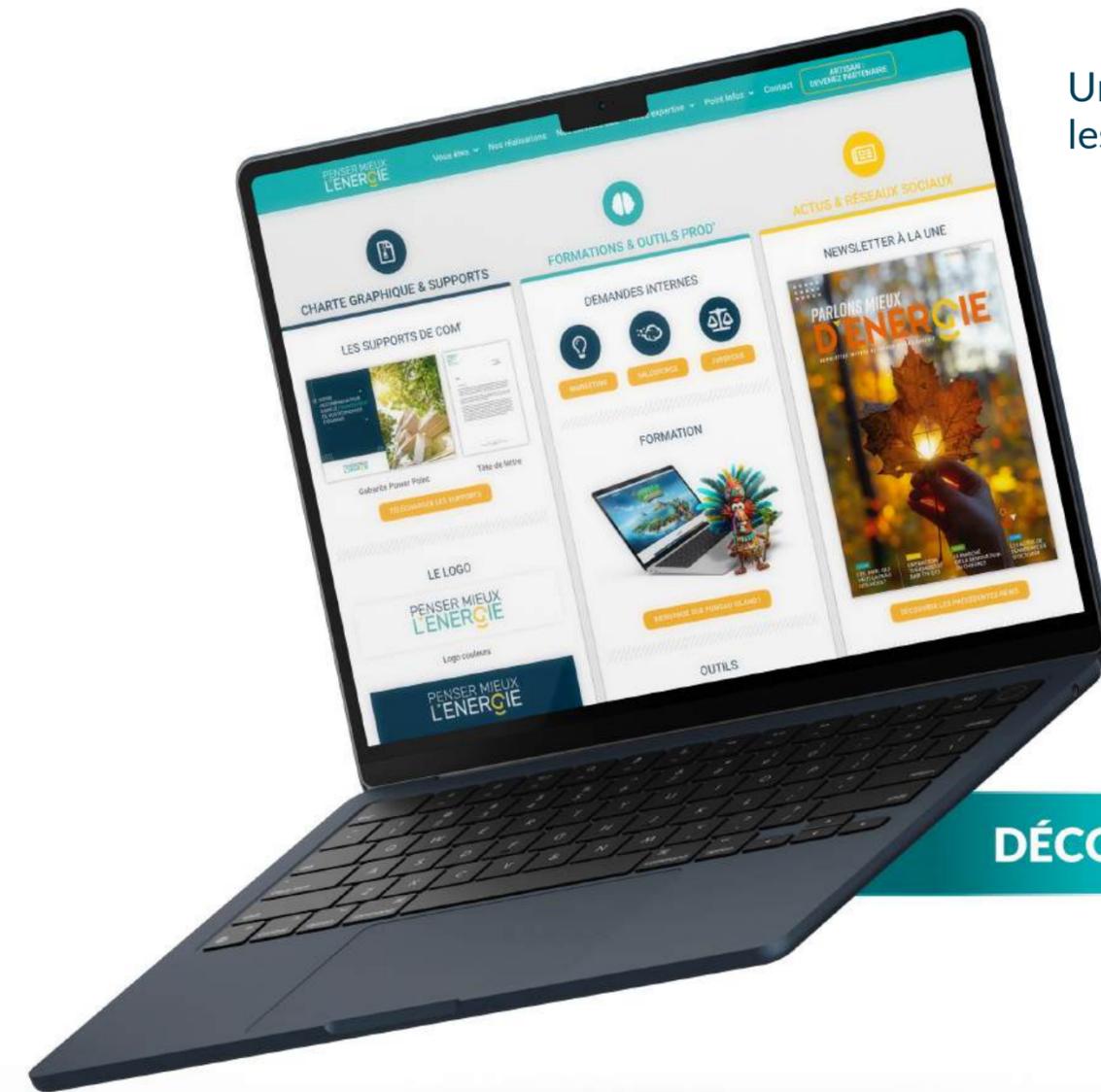




# DES OUTILS POUR L'INTERNE



Une newsletter mensuelle pour partager les actus du secteur et les petites infos internes.



Un espace qui centralise les outils internes

DÉCOUVRIR





# UN OUTIL DE FORMATION COLORÉ POUR NOS ÉQUIPES !

Venez en aide aux habitants de l'île de Pungao en enrichissant vos connaissances et en décryptant le Grand Livre des CEE, unique arme pour sauver les Pungaos du danger qui les menace.

Le grand chef Vouala Vouala ne manquera pas de vous remercier en vous couvrant de rubis et de coquillages !

DÉCOUVRIR



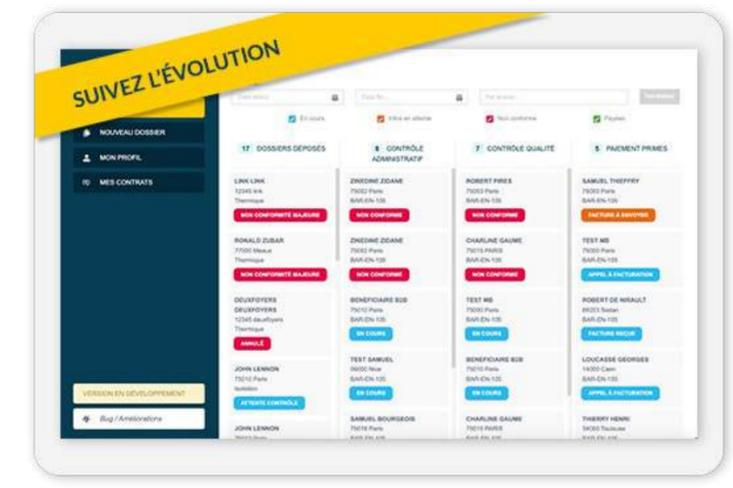


# UN OUTIL DÉDIÉ POUR NOS ARTISANS



Un site uniquement pour nos artisans

Un espace pour leurs dossiers et le suivi à chaque étape :

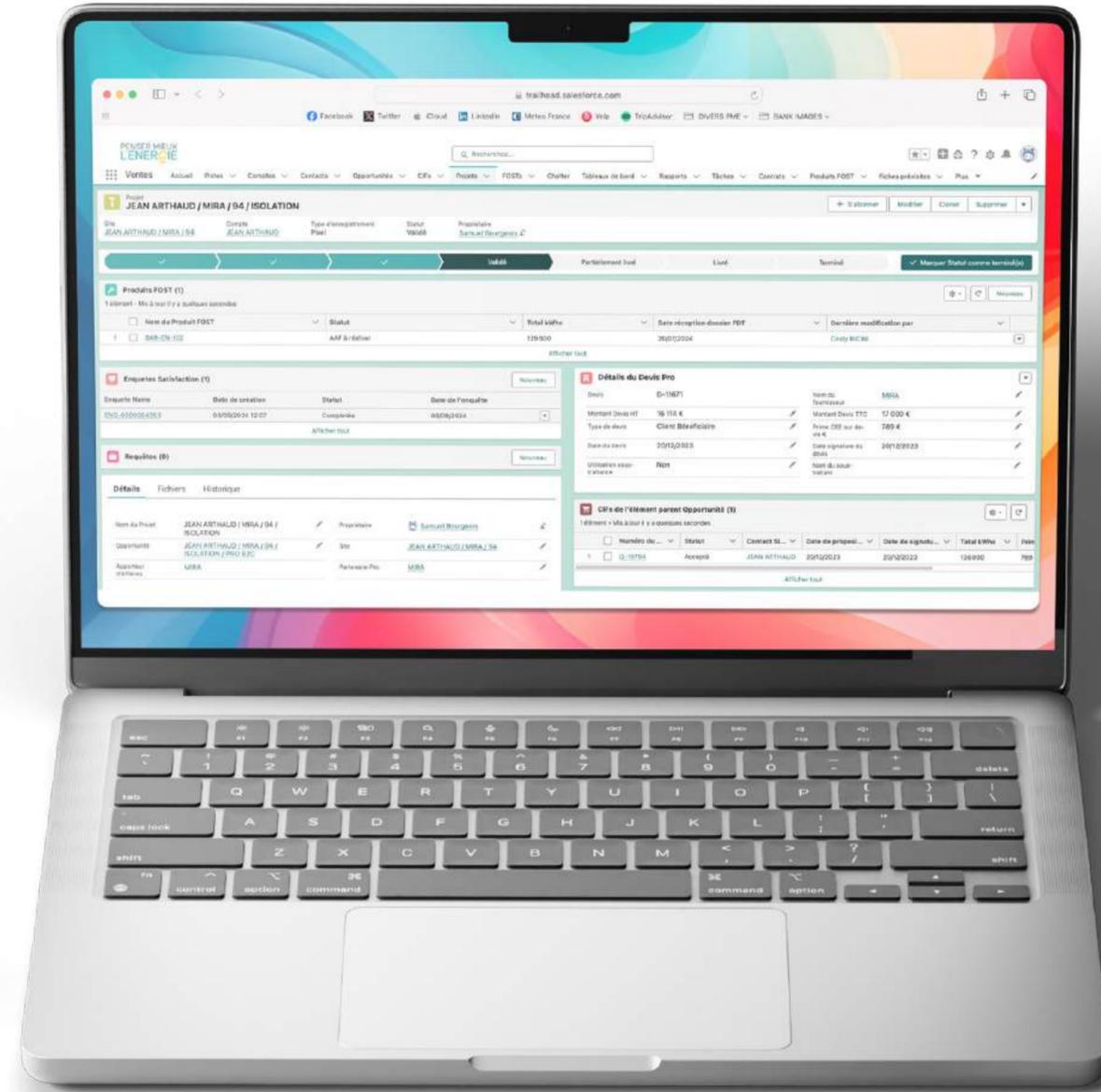


DÉCOUVRIR





# L'OUTIL SALESFORCE POUR LE SUIVI DE NOS CLIENTS (lead, commercial et production)





## 2. INTRODUCTION À LA NOTION D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE





# RÉPONDONS À TOUTES CES QUESTIONS :



Pourquoi rénover  
les bâtiments en France ?



Quelles sont les **aides**  
**principales** ?



Comment ces aides  
sont-elles **attribuées** ?



Quels sont les **travaux**  
**de rénovation financés** ?



Qu'est-ce qu'une **fiche**  
**d'opération standardisée** ?



Comment les aides  
sont-elles **calculées** ?





## INTRODUCTION

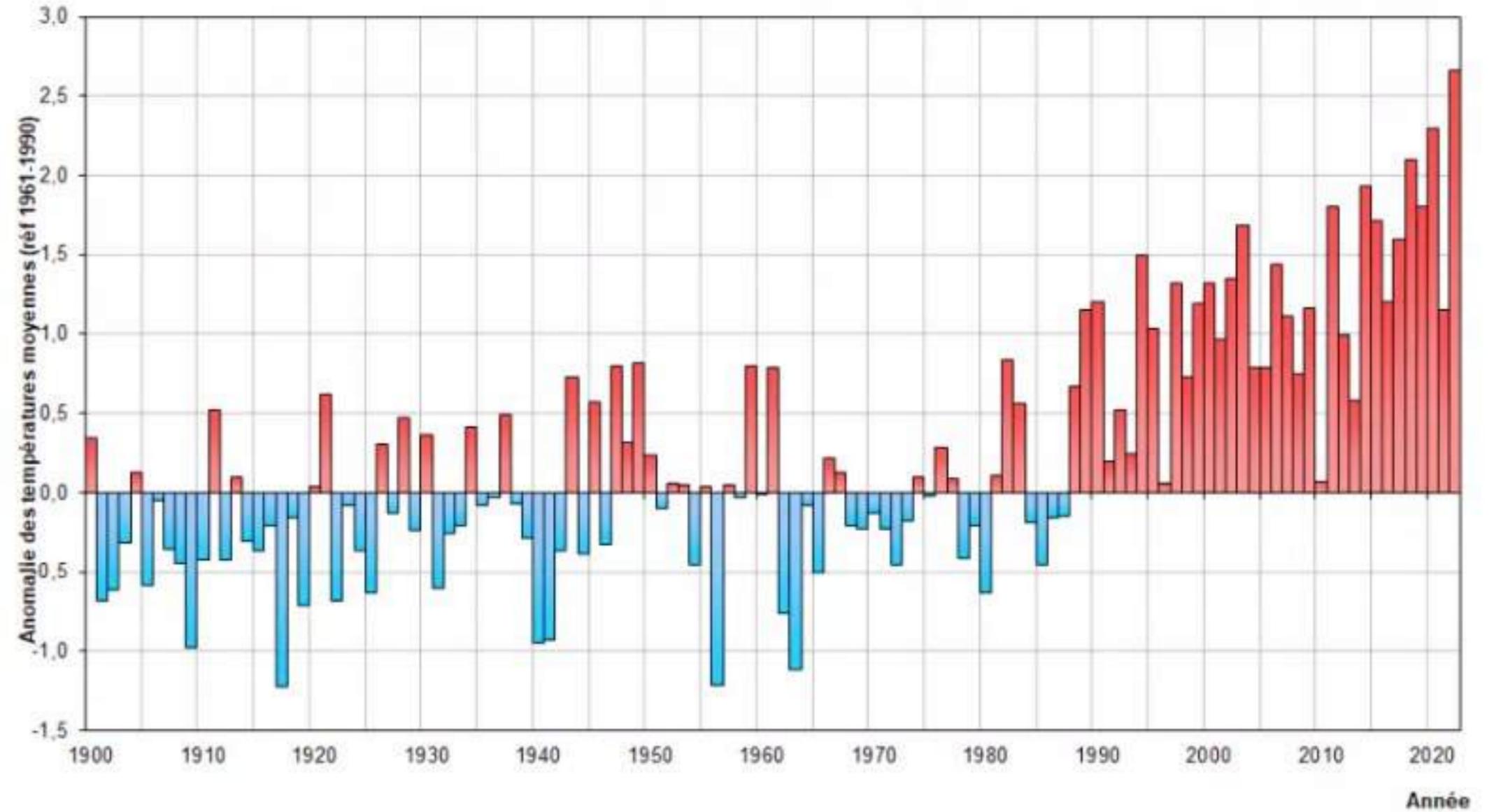
# CONTEXTE : ENVIRONNEMENT ET DISPOSITIFS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE





# ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES MOYENNES EN FRANCE

Ecart à la normale des températures moyennes depuis 1900 (normale 1961-1990)



Météo-France

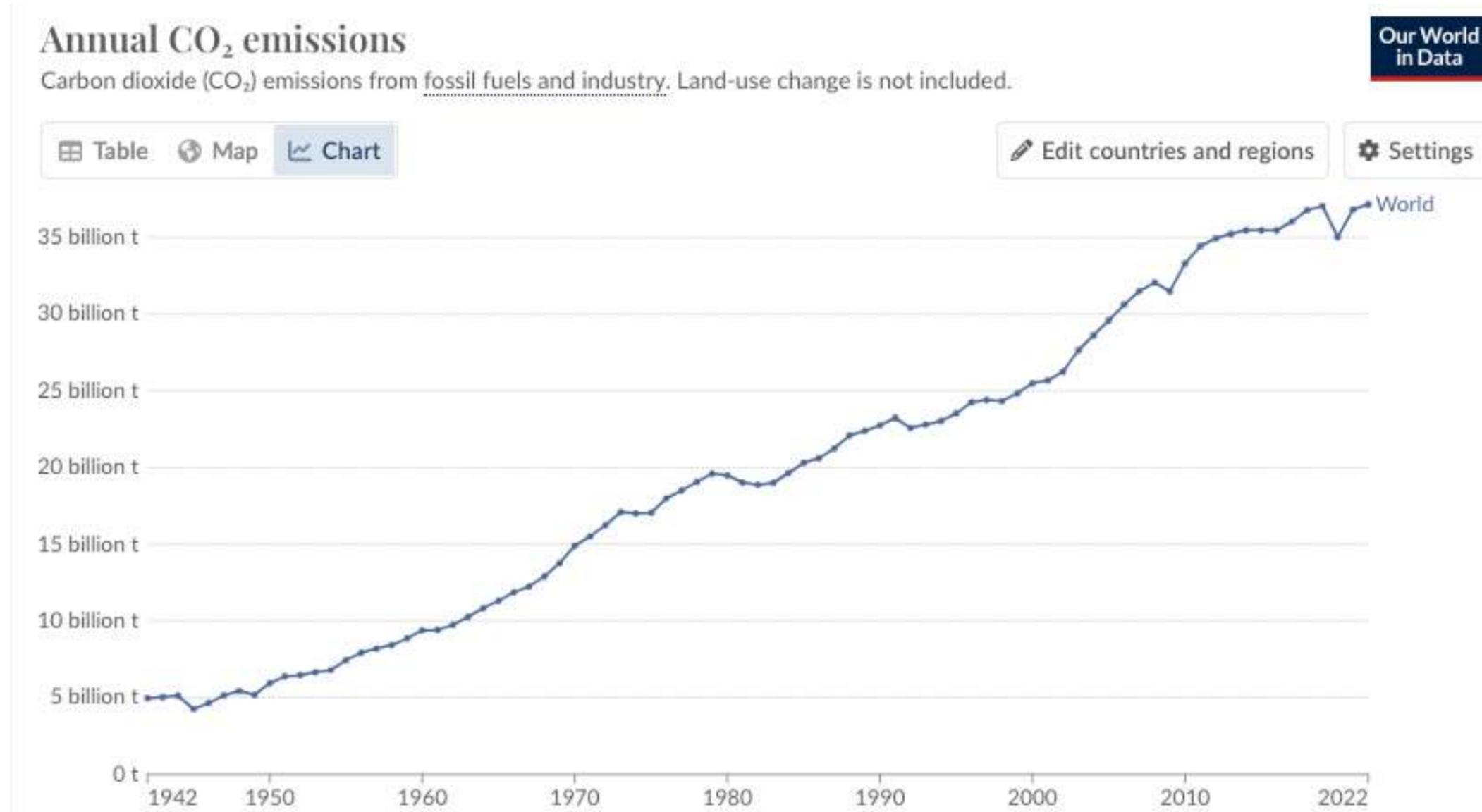




# EMISSIONS ANNUELLES DE CO<sub>2</sub>

La hausse des températures est causée par **l'augmentation des émissions annuelles de Co<sub>2</sub>**, quasi-continue dans le monde depuis les années 1950.

Ces émissions sont passées de **5 milliards de tonnes** par an en 1942 à **plus de 35 milliards de tonnes** par an en 2019.



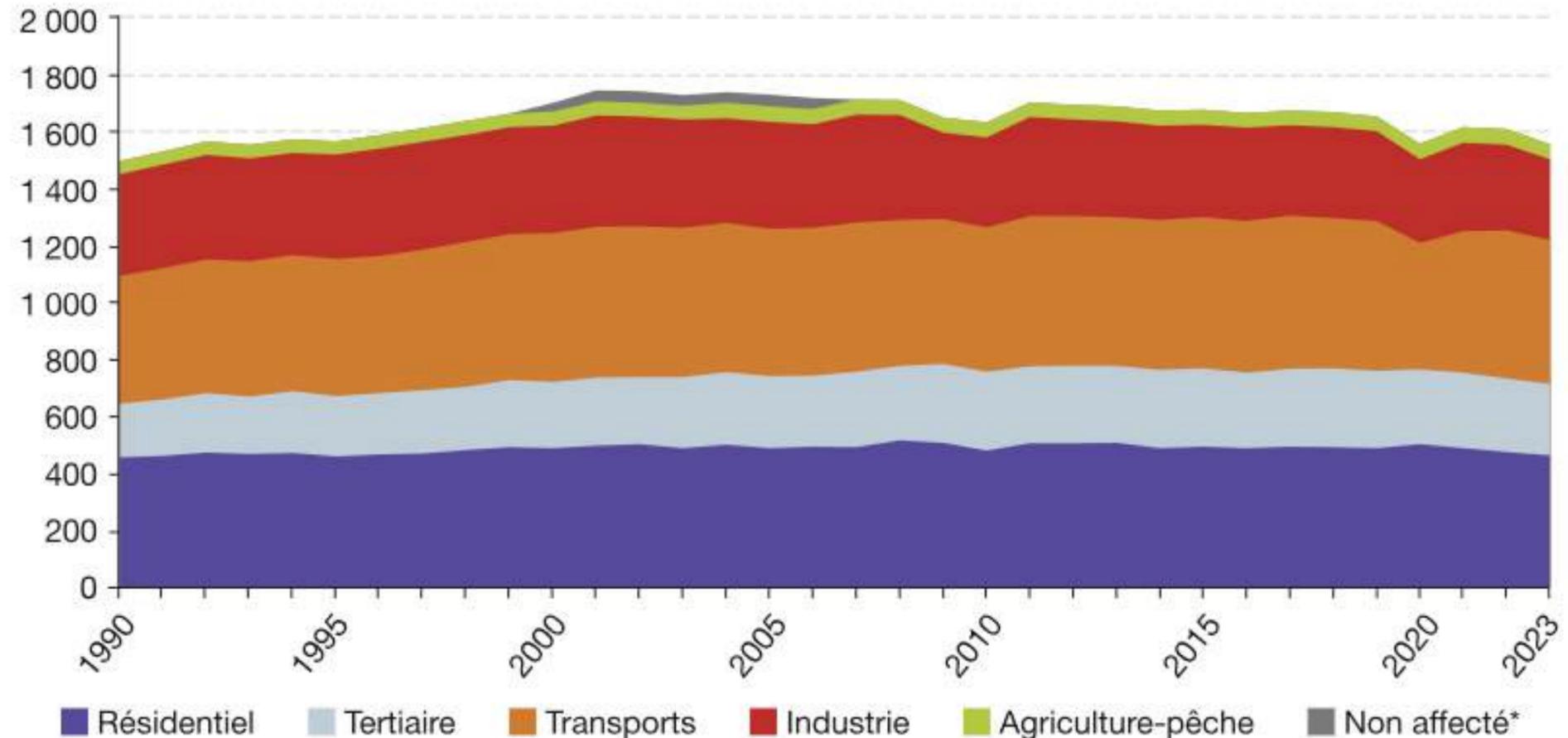


# MONTANT DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR

## CONSOMMATION FINALE ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR

TOTAL : 1 549 TWh en 2023 (donnée corrigée des variations climatiques)

En TWh (données corrigées des variations climatiques)



Le secteur résidentiel-tertiaire représente **44 %<sup>1</sup> de la consommation d'énergie** en France, devant le secteur des transports et l'industrie.

Chaque année, le secteur du bâtiment émet **123 millions de tonnes de Co<sub>2</sub><sup>1</sup>**.

Le Ministère de la Transition écologique a fixé comme objectif la rénovation énergétique de **700 000 logements** par an.

<sup>1</sup>source : Ministère de la Transition écologique

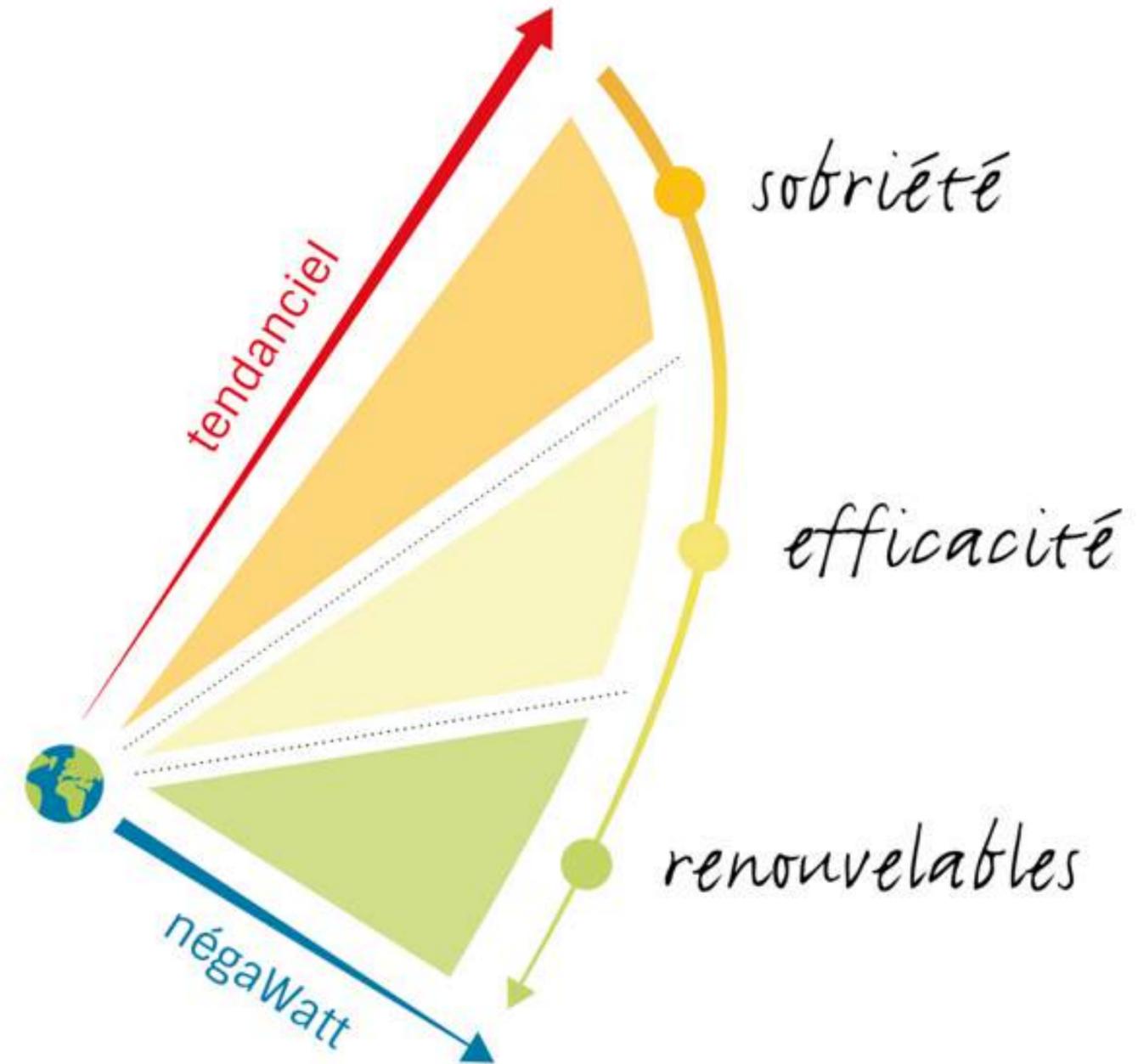


# COMMENT ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ?

## 3 piliers de la transition énergétique :

- **LA SOBRIÉTÉ** : moins consommer d'énergie en changeant ses habitudes de consommation
- **L'EFFICACITÉ** : installer des équipements de chauffage/ventilation plus performants et rénover son logement pour moins consommer d'énergie
- **LES ÉNERGIES RENOUVELABLES** : réduire l'impact carbone de sa consommation d'énergie en remplaçant l'énergie fossile par de l'énergie renouvelable

\*Association négaWatt - [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)





# UN CONTEXT **EUROPÉEN**

## - **55 %** c'est l'objectif de réduction des Émissions de GES d'ici **2030**

- **RePowerEU**, plan de la Commission Européenne pour **l'indépendance énergétique de l'Europe** et la sortie des énergies fossiles : campagne de communication européenne à venir sur les économies avec comme objectif la réduction de notre consommation de gaz de **- 13 milliards de m<sup>3</sup>**.
- Objectif de **45 %** d'ENR dans le mix énergétique.
- Directive sur l'efficacité énergétique :  
- **32,5 %** de consommation d'énergie d'ici 2030.

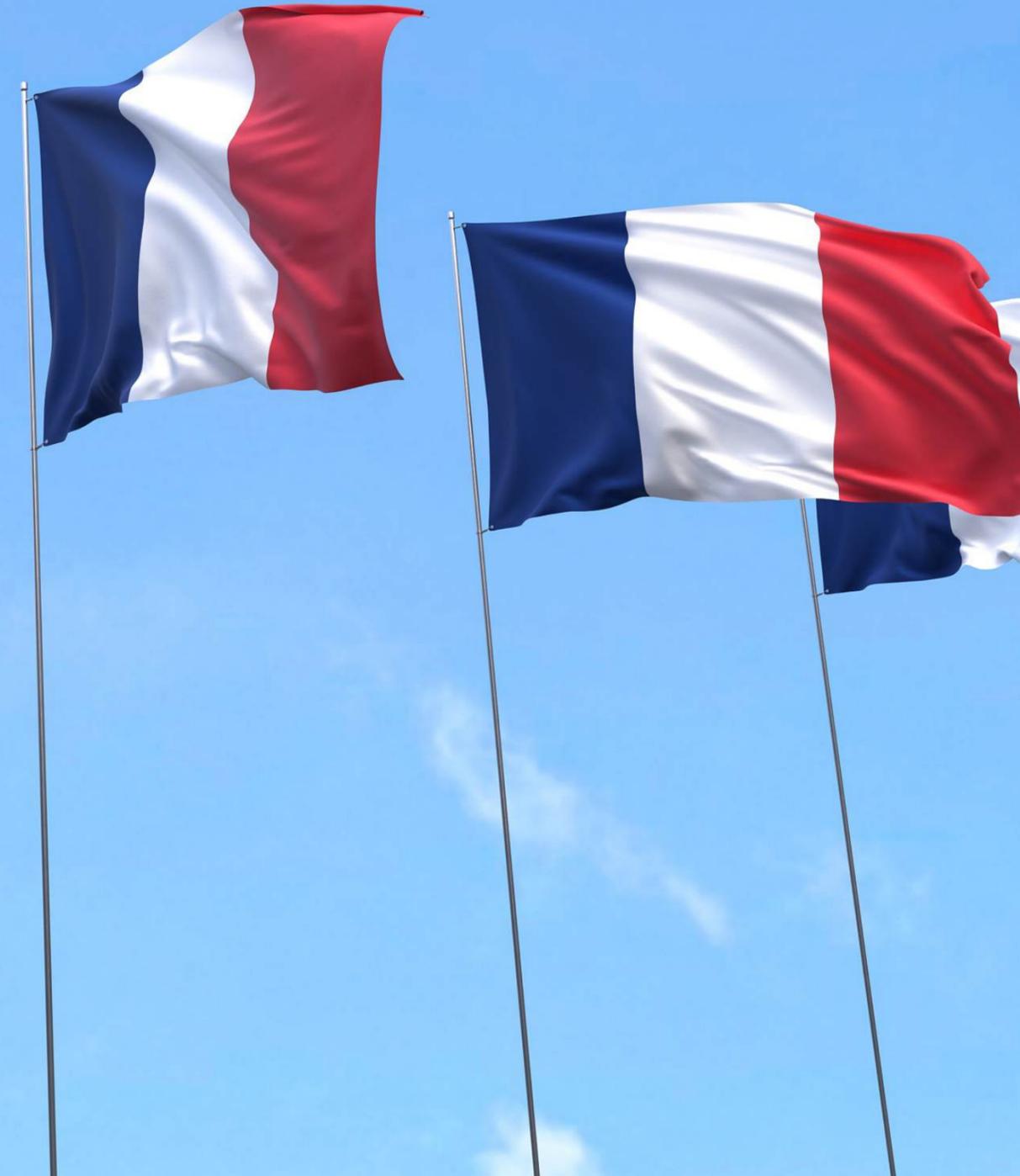




# UN CONTEXT EUROPEËN

## 100 % des bâtiments niveau basse consommation d'ici 2050

- **Loi Climat et Résilience** : rénover toutes les passoires thermiques, d'ici 2034 et l'ensemble des bâtiments de classe énergétique < BBC, **30 millions de logements concernés**
- **2023** : gel des loyers pour les passoires thermiques
- **Interdiction à la location** des logements en étiquette énergie G, F et E respectivement à partir de **2025, 2028 et 2034**.
- **Plan de Sobriété**, à la rentrée 2022 : plan d'action pour réduire de **10 %** la consommation des administrations, des entreprises et des établissements publics.
- **Chèque énergie et Bonus : + 1000 €** pour les changements de chaudière dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et de guerre en Ukraine





# CHIFFRES CLÉS



## 30 Mds d'€

c'est l'estimation du **marché de la rénovation énergétique** des logements en France.



## 30 Millions

De logements à rénover d'ici 2050 pour atteindre l'objectif de **100 % des bâtiments niveau basse consommation d'ici 2050**



## 49 %

c'est la **part des logements résidentiels-tertiaires** dans la consommation finale énergétique (année 2020)



## 7 Millions

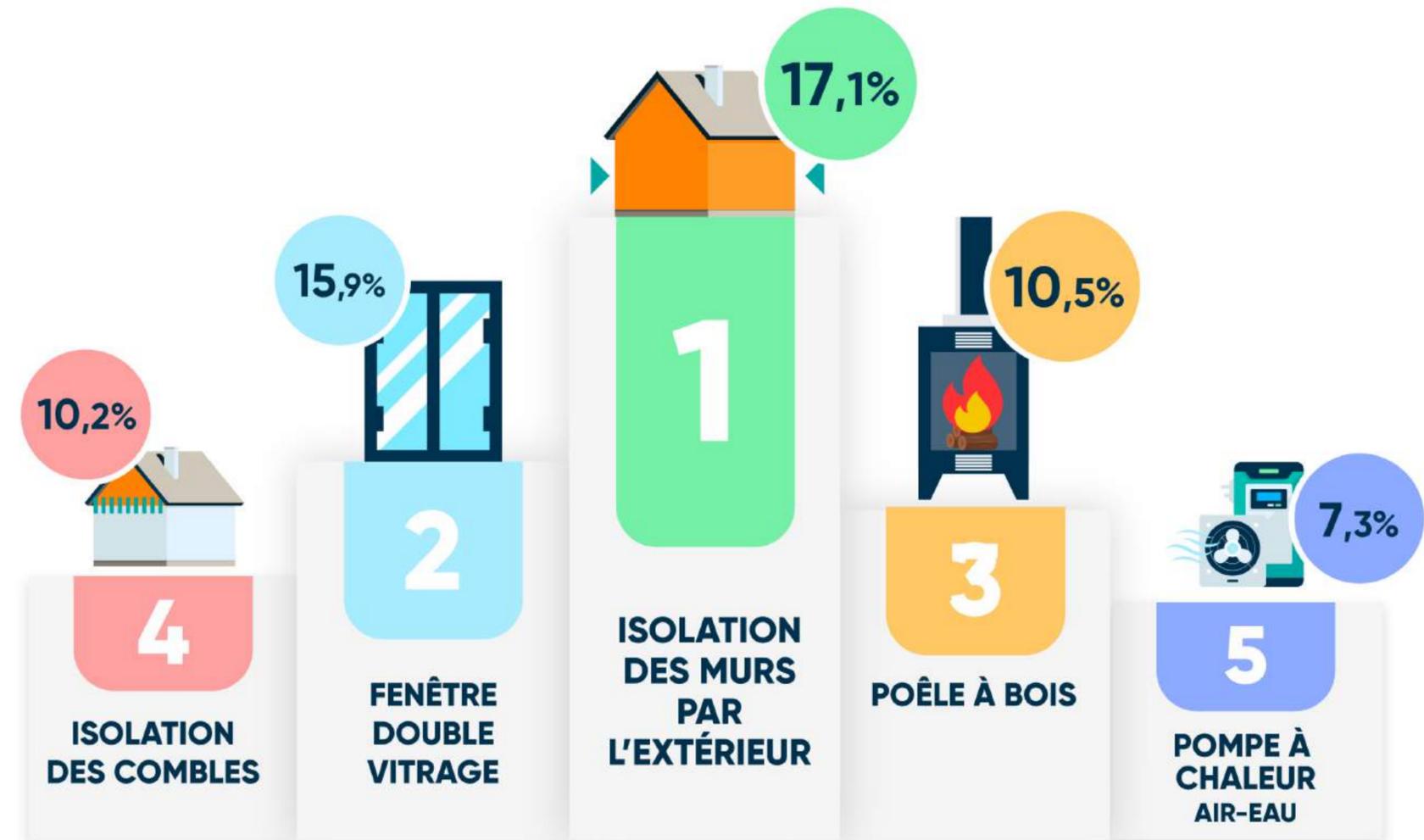
De passoires thermiques en France, **12 Millions de français** en précarité énergétique



# LES FRANÇAIS ET LA RÉNOVATION

- Aujourd'hui, **44 % de Français** envisagent de faire au moins une opération de **travaux de rénovation** chez eux.
- **58 % des Français** ne connaissent pas l'**étiquette énergétique** de leur bien immobilier.
- **73 % des personnes sondées** souhaitent un **accompagnateur unique** pour mener « plusieurs travaux de rénovation énergétique réalisés sur une seule période ».
- **33 % des ménages** font savoir qu'ils n'ont **pas de budget** à consacrer à un chantier de rénovation thermique.

## Le top 5 des travaux de rénovation 2023\*



\*Baromètre 2023 « Les Français et la Rénovation Énergétique » ?



PARTIE 1

# LES CEE ET MAPRIMERÉNOV' QUESACO ?





# LE DISPOSITIF DES CEE

- L'un des principaux instruments de la politique en faveur de la **rénovation énergétique**. **1<sup>er</sup> financeur de la rénovation énergétique des bâtiments en France**.
- Mis en place en **2006 par la loi POPE** (loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programmation fixant les orientations de la politique énergétique).
- **Variante du principe pollueur-payeur** :  
« article 4 : toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi. »  
(Chartre de l'environnement).

Pour plus d'informations sur le cadre juridique des CEE : code de l'énergie, article L221-1 et R221-1 et suivants..





# DES TRAVAUX “PAYÉS” PAR LES OBLIGÉS

Ce sont des obligations pesant sur les vendeurs d'énergies appelés “obligés” à participer à la rénovation énergétique et ainsi inciter les consommateurs à la réalisation d'économies d'énergies.

Comme par exemples les professionnels, ménages, collectivités territoriales, ces derniers sont appelés “bénéficiaires”.

Ils incitent au moyen d'une contribution (primes, bon d'achat, audit ou conseil personnalisés).





# LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE UN MARCHÉ PORTEUR

## ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Réhausse de  
l'obligation P5  
+ 600 GWh  
=  
3100 TWHC





# + DE 200 OPÉRATIONS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION SONT ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF CEE



Chaque opération CEE fait l'objet d'une fiche descriptive appelée fiche d'opération standardisée. Dans cette fiche, tous les critères d'éligibilité à la prime CEE sont indiqués (performance énergétique des travaux en volume d'économies d'énergie généré, cahiers des charges administratif et technique...). Tous les porteurs d'un projet de travaux peuvent s'y référer.

# LES PRIMES CEE

## QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE PRIME CEE ?



Tertiaire



Industrie



Résidentiel



Agriculture



Transport

## AVEC QUELLES AIDES LES CEE SONT-ILS CUMULABLES ?

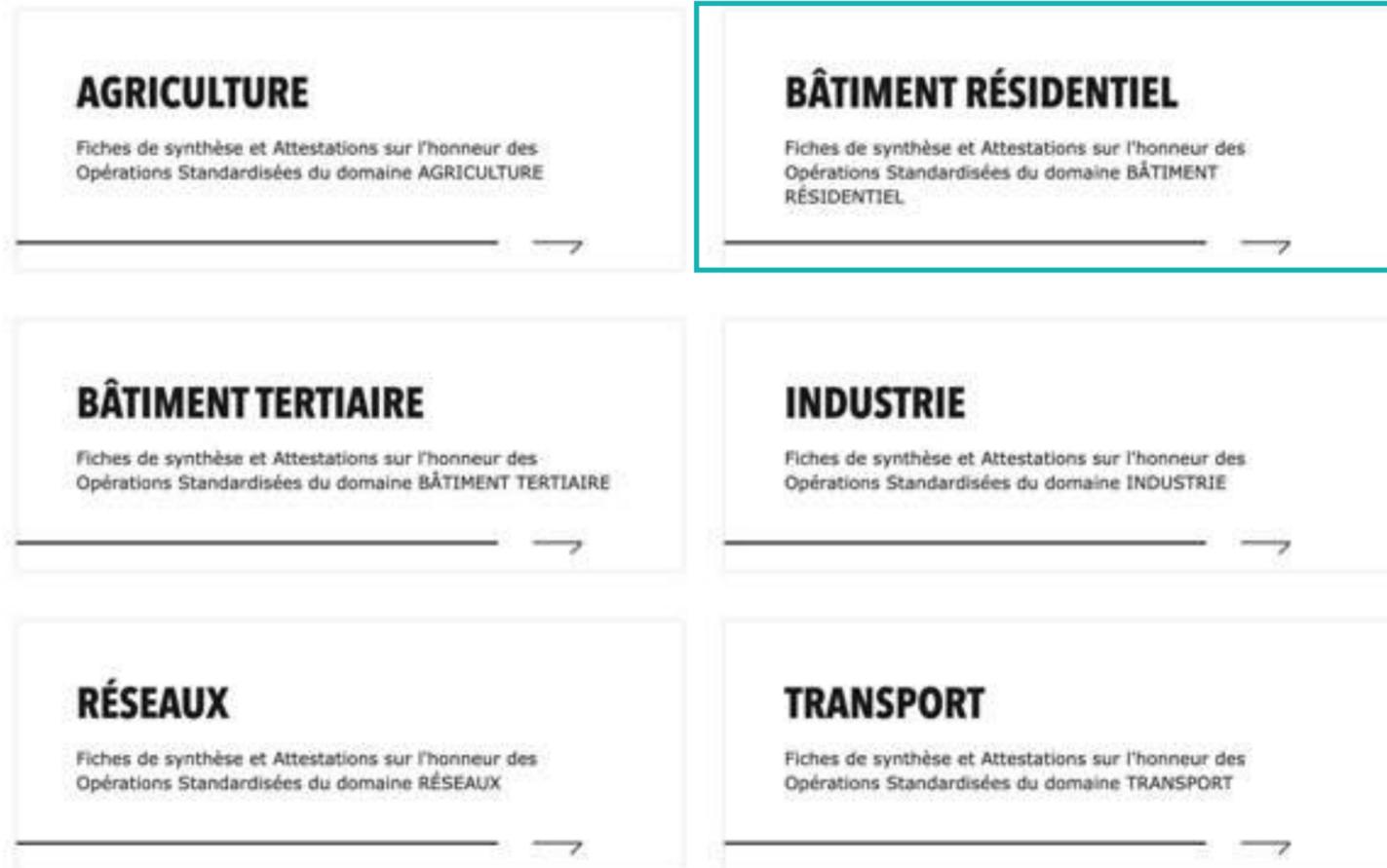
- MaPrimeRénov' (créées par le plan France Relance) ;
- La TVA à 5,5 % ;
- Les aides des collectivités locales ;
- Les aides des caisses de retraite ;
- L'éco-prêt à taux zéro,
- Les prêts Action Logement
- Les prêts bancaires classiques dédiés au financement de travaux.





# FICHES D'OPÉRATION STANDARDISÉES

## Particulier



BAR - EN - 101

**BAR - EN - 101**



AGRI - TH - 117

**AGRI - TH - 117**





# COMPOSITION D'UNE FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-EN-102**

Code de la fiche

**Isolation des murs**

Nom de l'opération

## 1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

## 2. Dénomination

Mise en place d'un procédé d'isolation (complexe ou sur ossature) sur mur(s) en façade ou en pignon. Un procédé d'isolation est constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu).

Description de l'opération

La présente fiche est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2027.





# COMPOSITION D'UNE FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE

## 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Conditions d'éligibilités

La résistance thermique  $R$  de l'isolation installée (la résistance thermique de l'isolation existante n'étant pas, le cas échéant, prise en compte) est supérieure ou égale à  $3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ .

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants. La présente fiche respecte, de plus, les dispositions de l'article 2 *bis* de l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le professionnel effectue, avant l'établissement du devis, une visite technique du bâtiment au cours de laquelle il valide que la mise en place du procédé d'isolation sur les murs de ce bâtiment est en adéquation avec ce dernier. Le cas échéant, il s'assure, lors de cette visite, que l'isolation existante peut être conservée en l'état. Dans le cas contraire, il est procédé, lors des travaux, soit à la remise en état de l'isolation existante, soit à sa dépose.

Un délai minimal de sept jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux (pose de l'isolant).

Le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 11° ou du 12° du I de l'article 1<sup>er</sup> du décret précité.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation installée ;





# COMPOSITION D'UNE FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE

## 4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

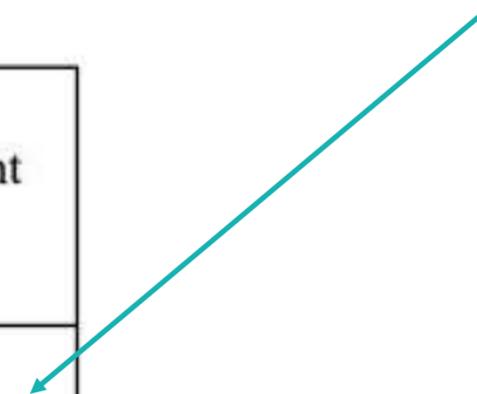
## 5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone climatique	Montant en kWh cumac par m <sup>2</sup> d'isolant
H1	1 600
H2	1 300
H3	880

X

Surface d'isolant (m <sup>2</sup> )
S

Calcul des CEE



Montant = kwh cumac de l'opération / 1000 \* prix CEE





# LE DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'

- Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, **MaPrimeRénov'** remplace **le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** et **les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah)** « Habiter mieux agilité » et « Habiter mieux sérénité ».
- Montant de l'aide en fonction des revenus du ménage et du geste de travaux réalisés.
- MaPrimeRénov' est **accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés** de logement construit depuis **au moins 15 ans**.
- Si la demande a comme objectif de financer le remplacement d'une chaudière au fioul par un nouvel équipement de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire, **les logements construits depuis au moins deux ans peuvent bénéficier de MaPrimeRénov'**.





# LE DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'

Plusieurs bonifications sont également mises en place :

- un **bonus sortie de passoire** (lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique - étiquette énergie F ou G)
- un **bonus bâtiment basse consommation** (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)
- un **forfait rénovation globale** (pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux)
- un **forfait assistance à maîtrise d'ouvrage** (pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans la réalisation de leurs travaux).





# MAPRIMERÉNOV' : LE CAS DES BAILLEURS

Si vous souhaitez bénéficier de MaPrimeRénov' en tant que propriétaire bailleur vous vous engagez :

- à louer votre logement en tant que **résidence principale pour une durée égale ou supérieure à cinq ans** (durée calculée à compter du jour du versement de la prime à la rénovation)
- à **informer le locataire** de la réalisation de travaux financés par la prime
- en cas de réévaluation du loyer, à **déduire le montant de la prime du montant total des travaux** justifiant cette réévaluation et en **informer votre locataire**.
- MaPrimeRénov' est **aussi accessible aux copropriétés** pour les travaux dans les parties communes.





# MAPRIMERÉNOV' : QUELS TRAVAUX ?

- MaPrimeRénov' permet de financer **les travaux d'isolation**, de **chauffage**, de **ventilation** ou d'**audit énergétique** d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif.
- Les travaux doivent avoir été effectués par des **entreprises labellisées RGE** (reconnues garantes pour l'environnement).
- Le montant de la prime est **forfaitaire**. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.
- Les plafonds de ressources ont été catégorisés en quatre profils/couleurs selon les différents niveaux de revenus (des ménages les plus modestes aux ménages les plus aisés) :

**MaPrimeRénov' Bleu**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**MaPrimeRénov' Jaune**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**MaPrimeRénov' Violet**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

**MaPrimeRénov' Rose**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

- Un **cinquième profil MaPrimeRénov' Copropriété** a été établi pour fixer les barèmes de MaPrimeRénov' lorsque les travaux sont réalisés par les copropriétés.





# LES AIDES CUMULABLES AUX CEE ET MPR POUR LES PARTICULIERS



Un **taux réduit à 5,5 %** de TVA sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique.



L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements.

Le montant maximal de l'éco-PTZ est compris entre **7 000 €** et **50 000 €** selon les travaux financés.

## Et aussi

- Les aides des collectivités locales
- Les aides des caisses de retraite
- Le **prêt avance mutation**





# GRILLE MAPRIMERÉNOV' (avril 2024)

PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE				
Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à <b>23 541 €</b>	jusqu'à <b>28 657 €</b>	jusqu'à <b>40 018 €</b>	<b>&gt; 40 018 €</b>
2	jusqu'à <b>34 551 €</b>	jusqu'à <b>42 058 €</b>	jusqu'à <b>58 827 €</b>	<b>&gt; 58 827 €</b>
3	jusqu'à <b>41 493 €</b>	jusqu'à <b>50 513 €</b>	jusqu'à <b>70 382 €</b>	<b>&gt; 70 382 €</b>
4	jusqu'à <b>48 447 €</b>	jusqu'à <b>58 981 €</b>	jusqu'à <b>82 839 €</b>	<b>&gt; 82 839 €</b>
5	jusqu'à <b>55 427 €</b>	jusqu'à <b>67 473 €</b>	jusqu'à <b>94 844 €</b>	<b>&gt; 94 844 €</b>
Par personne supplémentaire	<b>+ 6 970 €</b>	<b>+ 8 486 €</b>	<b>+ 12 006 €</b>	<b>+ 12 006 €</b>

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE				
Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à <b>17 009 €</b>	jusqu'à <b>21 805 €</b>	jusqu'à <b>30 549 €</b>	<b>&gt; 30 549 €</b>
2	jusqu'à <b>24 875 €</b>	jusqu'à <b>31 889 €</b>	jusqu'à <b>44 907 €</b>	<b>&gt; 44 907 €</b>
3	jusqu'à <b>29 917 €</b>	jusqu'à <b>38 349 €</b>	jusqu'à <b>54 071 €</b>	<b>&gt; 54 071 €</b>
4	jusqu'à <b>34 948 €</b>	jusqu'à <b>44 802 €</b>	jusqu'à <b>63 235 €</b>	<b>&gt; 63 235 €</b>
5	jusqu'à <b>40 002 €</b>	jusqu'à <b>51 281 €</b>	jusqu'à <b>72 400 €</b>	<b>&gt; 72 400 €</b>
Par personne supplémentaire	<b>+ 5 045 €</b>	<b>+ 6 462 €</b>	<b>+ 9 165 €</b>	<b>+ 9 165 €</b>

MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small> <small>(très modeste)</small>				
À COMBIEN AI-JE DROIT ? <small>Le cumul des aides ne peut pas dépasser 90 % du prix des travaux</small>				
	Équipements / Travaux individuels <small>(réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)</small>	Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE	MaPrimeRénov' + CEE
	Audit énergétique	500 €	-	500 €
	Raccordement à un réseau de chaleur	1 200 €	700 €	1 900 €
	Chaudière à bûches	5 500 €	4 000 €	9 500 €
	Chaudière à granulés	7 000 €	4 000 €	11 000 €
	Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 800 €	800 €	2 600 €
	Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 800 €	800 €	2 600 €
	Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 800 €	800 €	2 600 €
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 000 €	9 000 €
	Pompe à chaleur eau/eau (géothermique ou solarothermique)	11 000 €	5 000 €	16 000 €
	Pompe à chaleur hybride air/eau	5 000 €	4 000 €	9 000 €
	Pompe à chaleur hybride eau/eau (géothermique ou solarothermique)	11 000 €	4 000 €	15 000 €
	Pompe à chaleur air/air	-	350 €	350 €
	Système solaire combiné	10 000 €	5 000 €	15 000 €
	Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau	2 500 €	140 €	2 640 €
	Chauffe-eau solaire individuel	4 000 €	165 €	4 165 €
Chauffe-bain individuel à haut rendement ou à condensation	-	200 €	200 €	
Chauffe-eau thermodynamique à accumulation	1 200 €	100 €	1 300 €	
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	-	1 200 €	
	Ventilation mécanique double flux	2 500 €	180 €	2 680 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	140 €	140 €
	Isolation de combles perdus	-	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
	Isolation de combles en rampant	25 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	34 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'extérieur (ITE)	75 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	83,5 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'intérieur (ITI)	25 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	33,5 €/m <sup>2</sup>
	Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	81 €/m <sup>2</sup>
	Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre	100 €/équipement*	20 €/m <sup>2</sup>	-
	Fermeture isolante (volet)	-	3 €/équipement	3 €/équipement
Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage parietodynamique	-	40 €/équipement	40 €/équipement	

\*Forfait MaPrimeRénov' uniquement si avant simple vitrage





# GRILLE MAPRIMERÉNOV' (avril 2024)

## MaPrimeRénov' Jaune

Mieux chez moi, mieux pour la planète

(modeste)

### À COMBIEN AI-JE DROIT ?

Le cumul des aides ne peut pas dépasser 75 % du prix des travaux

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE	MaPrimeRénov' + CEE
Audit énergétique	400 €	-	400 €
Raccordement à un réseau de chaleur	800 €	700 €	1 500 €
Chaudière à bûches	4 500 €	4 000 €	8 500 €
Chaudière à granulés	5 500 €	4 000 €	9 500 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 500 €	800 €	2 300 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 500 €	800 €	2 300 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 000 €	800 €	1 800 €
Pompe à chaleur air/eau	4 000 €	4 000 €	8 000 €
Pompe à chaleur eau/eau (géothermique ou solarothermique)	9 000 €	5 000 €	14 000 €
Pompe à chaleur hybride air/eau	4 000 €	4 000 €	8 000 €
Pompe à chaleur hybride eau/eau (géothermique ou solarothermique)	9 000 €	4 000 €	13 000 €
Pompe à chaleur air/air	-	350 €	350 €
Système solaire combiné	8 000 €	5 000 €	13 000 €
Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau	2 000 €	140 €	2 140 €
Chauffe-eau solaire individuel	3 000 €	165 €	3 165 €
Chauffe-bain individuel à haut rendement ou à condensation	-	200 €	200 €
Chauffe-eau thermodynamique à accumulation	800 €	100 €	900 €
Dépose de cuve à fioul	800 €	-	800 €
Ventilation mécanique double flux	2 000 €	180 €	2 180 €
Ventilation mécanique simple flux	-	140 €	140 €
Isolation de combles perdus	-	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
Isolation de combles en rampant	20 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	29 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'extérieur (ITE)	60 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	68,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur (ITI)	20 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	28,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	60 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	66 €/m <sup>2</sup>
Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre	80 €/équipement*	20 €/m <sup>2</sup>	-
Fermeture isolante (volet)	-	3 €/équipement	3 €/équipement
Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage parietodynamique	-	40 €/équipement	40 €/équipement

\*Forfait MaPrimeRénov' uniquement si avant simple vitrage

## MaPrimeRénov' Violet

Mieux chez moi, mieux pour la planète

(intermédiaire)

### À COMBIEN AI-JE DROIT ?

Le cumul des aides ne peut pas dépasser 60 % du prix des travaux

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE	MaPrimeRénov' + CEE
Audit énergétique	300 €	-	300 €
Raccordement à un réseau de chaleur	400 €	450 €	850 €
Chaudière à bûches	2 000 €	2 500 €	4 500 €
Chaudière à granulés	3 000 €	2 500 €	5 500 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	700 €	500 €	1 200 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 000 €	500 €	1 500 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	600 €	500 €	1 100 €
Pompe à chaleur air/eau	3 000 €	2 500 €	5 500 €
Pompe à chaleur eau/eau (géothermique ou solarothermique)	6 000 €	5 000 €	11 000 €
Pompe à chaleur hybride air/eau	3 000 €	2 500 €	5 500 €
Pompe à chaleur hybride eau/eau (géothermique ou solarothermique)	6 000 €	2 500 €	8 500 €
Pompe à chaleur air/air	-	350 €	350 €
Système solaire combiné	4 000 €	5 000 €	9 000 €
Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau	1 000 €	140 €	1 140 €
Chauffe-eau solaire individuel	2 000 €	165 €	2 165 €
Chauffe-bain individuel à haut rendement ou à condensation	-	200 €	200 €
Chauffe-eau thermodynamique à accumulation	400 €	100 €	500 €
Dépose de cuve à fioul	400 €	-	400 €
Ventilation mécanique double flux	1 500 €	180 €	1 680 €
Ventilation mécanique simple flux	-	140 €	140 €
Isolation de combles perdus	-	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
Isolation de combles en rampant	15 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	24 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'extérieur (ITE)	40 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	48,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur (ITI)	15 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	23,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	40 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>	46 €/m <sup>2</sup>
Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre	40 €/équipement*	20 €/m <sup>2</sup>	-
Fermeture isolante (volet)	-	3 €/équipement	3 €/équipement
Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage parietodynamique	-	40 €/équipement	40 €/équipement

\*Forfait MaPrimeRénov' uniquement si avant simple vitrage

## MaPrimeRénov' Rose

Mieux chez moi, mieux pour la planète

(supérieur)

### À COMBIEN AI-JE DROIT ?

Le cumul des aides ne peut pas dépasser 40 % du prix des travaux

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait MaPrimeRénov'	Estimation du montant des CEE	MaPrimeRénov' + CEE
Audit énergétique	-	-	-
Raccordement à un réseau de chaleur	-	450 €	450 €
Chaudière à bûches	-	2 500 €	2 500 €
Chaudière à granulés	-	2 500 €	2 500 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	-	500 €	500 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	-	500 €	500 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	-	500 €	500 €
Pompe à chaleur air/eau	-	2 500 €	2 500 €
Pompe à chaleur eau/eau (géothermique ou solarothermique)	-	5 000 €	5 000 €
Pompe à chaleur hybride air/eau	-	2 500 €	2 500 €
Pompe à chaleur hybride eau/eau (géothermique ou solarothermique)	-	2 500 €	2 500 €
Pompe à chaleur air/air	-	350 €	350 €
Système solaire combiné	-	5 000 €	5 000 €
Système énergétique comportant des capteurs solaires photovoltaïques et thermiques à circulation d'eau	-	140 €	140 €
Chauffe-eau solaire individuel	-	165 €	165 €
Chauffe-bain individuel à haut rendement ou à condensation	-	200 €	200 €
Chauffe-eau thermodynamique à accumulation	-	100 €	100 €
Dépose de cuve à fioul	-	-	-
Ventilation mécanique double flux	-	180 €	180 €
Ventilation mécanique simple flux	-	140 €	140 €
Isolation de combles perdus	-	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
Isolation de combles en rampant	-	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'extérieur (ITE)	-	8,5 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur (ITI)	-	8,5 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	-	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre	-	20 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>
Fermeture isolante (volet)	-	3 €/équipement	3 €/équipement
Remplacement de fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage parietodynamique	-	40 €/équipement	40 €/équipement

\*Forfait MaPrimeRénov' uniquement si avant simple vitrage

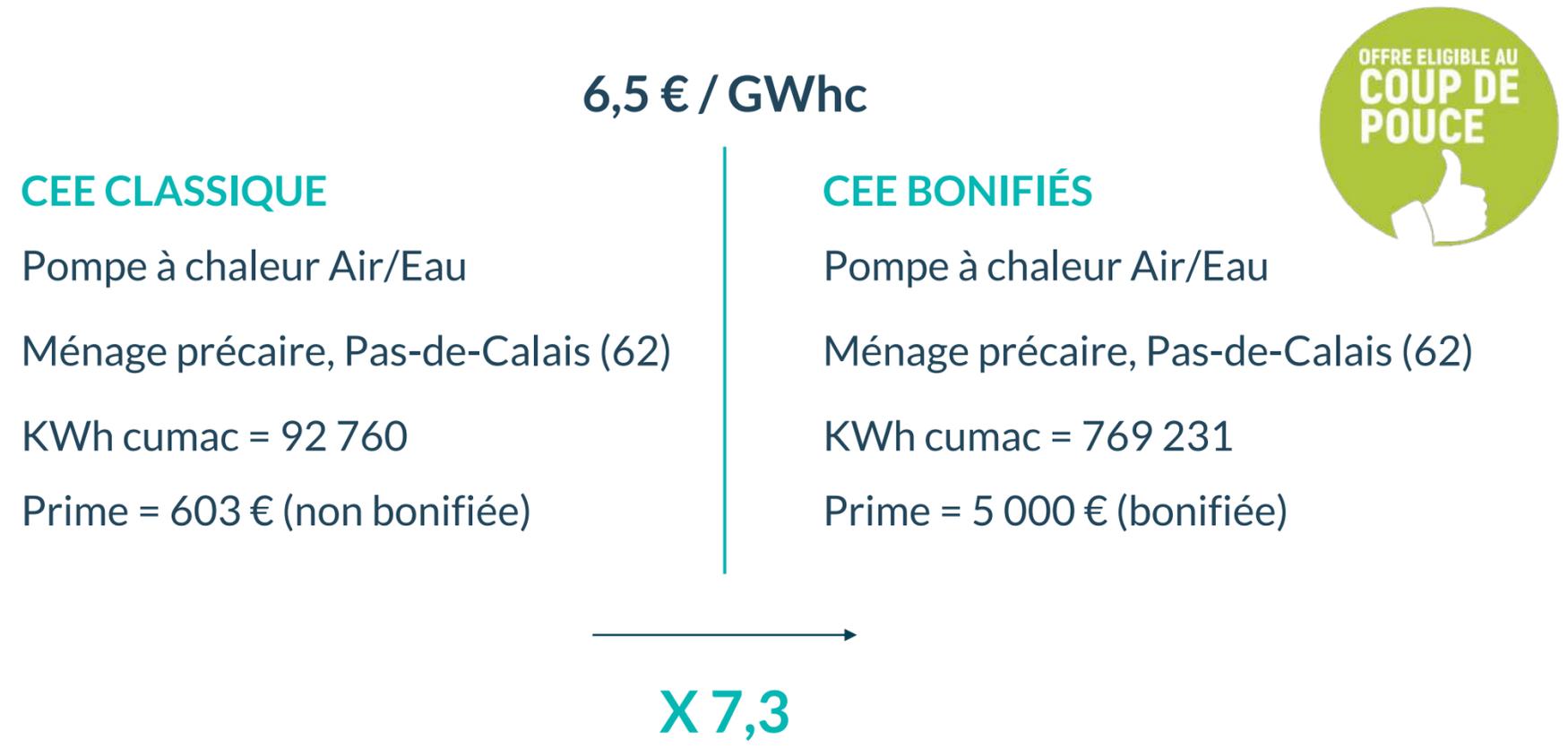




# COUP DE POUCE

Pour certains travaux, l'Etat **augmente le nombre de certificats** afin d'accélérer la transition énergétique des logements. On parle donc de **prime "bonifiée"**.

Le plus souvent, ce sont les ménages les plus précaires qui bénéficient des aides les plus avantageuses puisque le montant des offres coup de pouce varie selon le plafond de ressources du foyer.



Coup de pouce Chauffage et/ou Isolation



Coup de pouce Thermostat avec régulation performante



Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle



Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif



x x x x x  
x x x x x  
x x x x x

# LE COUP DE POUCE CHAUFFAGE



La **prime Coup de pouce Chauffage** permet de payer des dépenses pour **le remplacement de son chauffage**.

Le coup de pouce **fait partie du dispositif CEE** : il augmente le niveau de la prime CEE pour certaines opérations de remplacement de chauffage.

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel **reconnu garant de l'environnement (RGE)**.

## LISTE DES TRAVAUX CONCERNÉS :

- Installation d'une **chaudière biomasse performante**
- Installation **d'une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ou hybride**
- Installation d'un **système solaire combiné**
- **Raccordement à un réseau de chaleur** alimenté par des énergies renouvelables (ENR&R)
- Installation d'un **appareil de chauffage au bois** très performant





# EXEMPLES DE BONIFICATION



## RÉSIDENTIEL

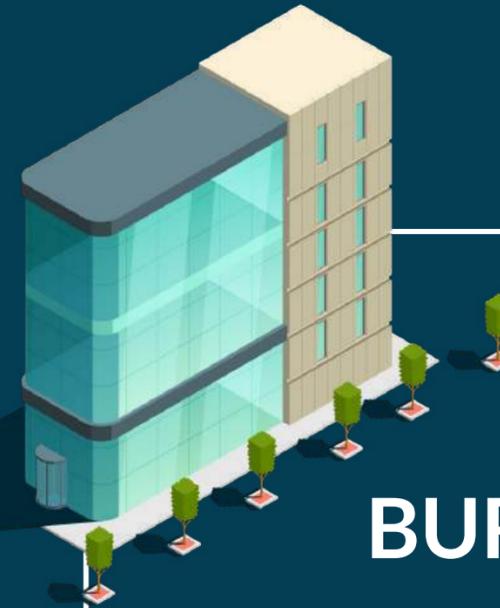
TYPE : CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE

MONTANT DES TRAVAUX :

**644 000 €**

MONTANT DE LA PRIME :

**90 000 €**



## BUREAUX

TYPE : SYSTÈME GTB

SURFACE : 5 024 M<sup>2</sup>

CLASSE DE LA GTB : A

MONTANT TRAVAUX : 32 717 €

PRIME : 100 %

AVANT BONIFICATION

APRÈS BONIFICATION

**52 %**

**100 %**

Du montant des travaux pris en charge





ET NOUS  
DANS TOUT CELA ?





# NOTRE ÉCOSYSTÈME



PÔLE NATIONAL DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Dépôt des dossiers ↑

↓ Délivrance des CEE

NOTRE OBLIGÉ



Garantit le paiement des primes

Contrat de mandat



Prime CEE

Contrat de partenariat

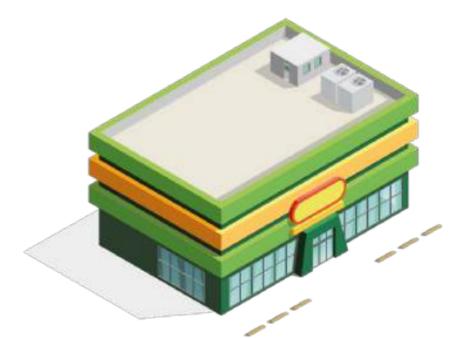
RÉSEAU DE PROFESSIONNELS



La prime CEE peut venir en déduction du devis travaux

Contrat d'incitation financière ↑

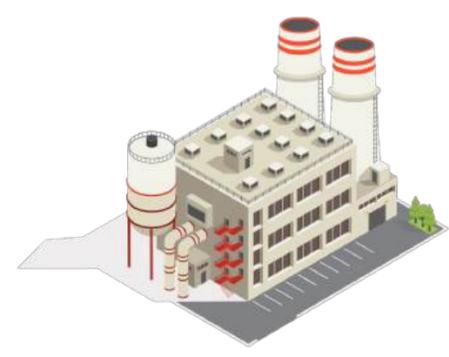
↓ Versement de la prime



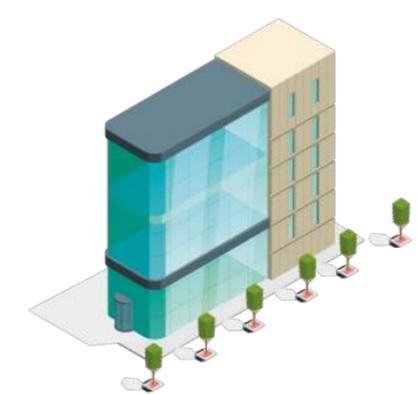
COLLECTIVITÉ



RÉSIDENTIEL



INDUSTRIE



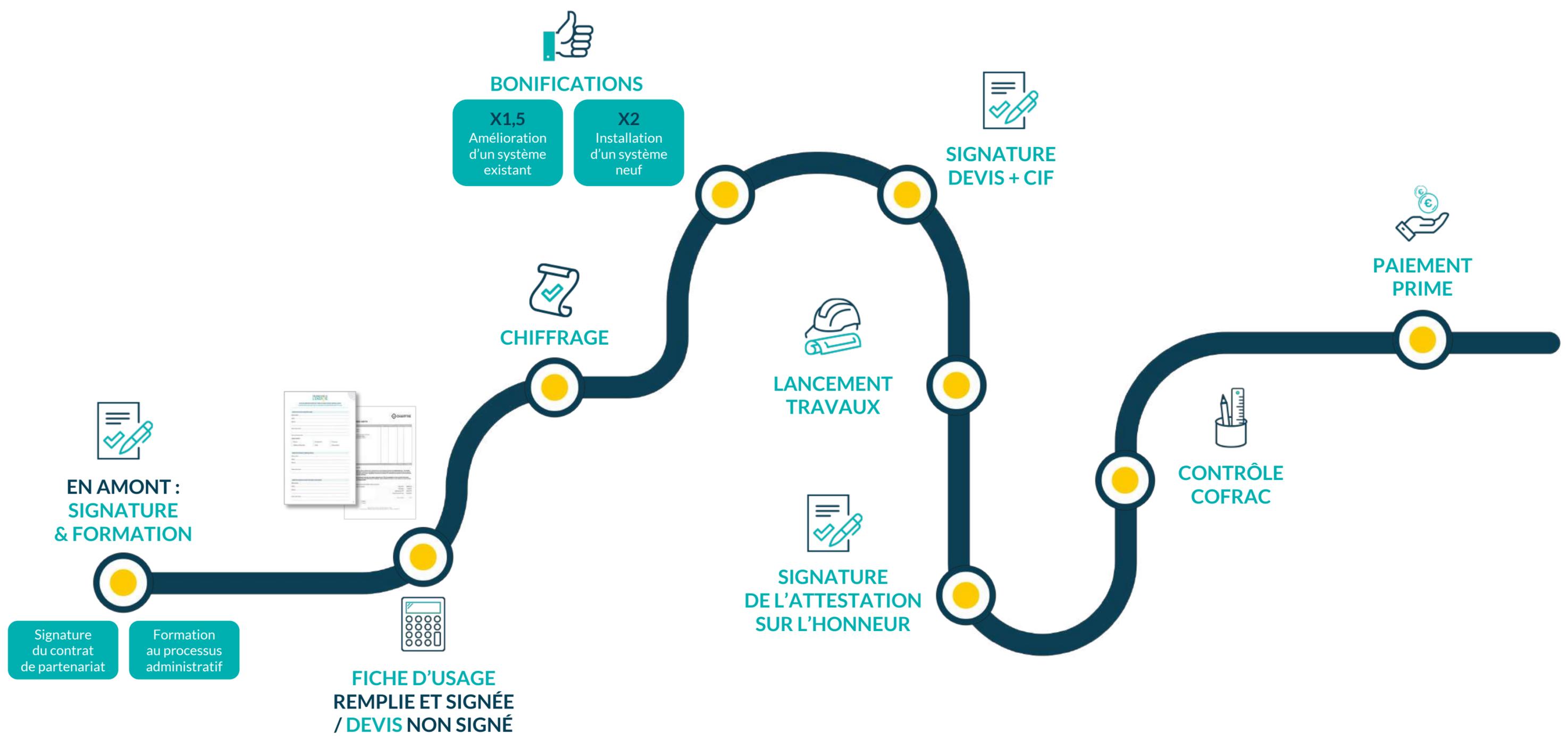
TERTIAIRE

Versement/déduction de la prime





# L'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS





PARTIE 2

# CALCUL DES AIDES





# CALCUL D'UNE PRIME CEE

## 4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

## 5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone climatique	Montant en kWh cumac par m <sup>2</sup> d'isolant
H1	1 600
H2	1 300
H3	880





# EXEMPLE DE CALCUL CEE

Zone climatique	Montant en kWh cumac par m <sup>2</sup> d'isolant	X	Surface d'isolant (m <sup>2</sup> )
H1	1 600		80
H2			
H3			

Montant = (kwh cumac de l'opération / 1000) X prix CEE

Montant = 1600 X 80 / 1000 X 5,2

**Montant = 665,60 €**





# EXEMPLE DE CALCUL MAPRIMERÉNOV'

PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE				
Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' <b>Bleu</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' <b>Jaune</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' <b>Violet</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' <b>Rose</b> <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à <b>23 541 €</b>	jusqu'à <b>28 657 €</b>	jusqu'à <b>40 018 €</b>	> <b>40 018 €</b>
2	jusqu'à <b>34 551 €</b>	jusqu'à <b>42 058 €</b>	jusqu'à <b>58 827 €</b>	> <b>58 827 €</b>
3	jusqu'à <b>41 493 €</b>	jusqu'à <b>50 513 €</b>	jusqu'à <b>70 382 €</b>	> <b>70 382 €</b>
4	jusqu'à <b>48 447 €</b>	jusqu'à <b>58 981 €</b>	jusqu'à <b>82 839 €</b>	> <b>82 839 €</b>
5	jusqu'à <b>55 427 €</b>	jusqu'à <b>67 473 €</b>	jusqu'à <b>94 844 €</b>	> <b>94 844 €</b>
Par personne supplémentaire	<b>+ 6 970 €</b>	<b>+ 8 486 €</b>	<b>+ 12 006 €</b>	<b>+ 12 006 €</b>

Montant = 25 x 80

Prime MPR = 2 000 €

Isolation de combles perdus	-	9 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>
Isolation de combles en rampant	25 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>	34 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'extérieur (ITE)	75 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	83,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation des murs par l'intérieur (ITI)	25 €/m <sup>2</sup>	8,5 €/m <sup>2</sup>	33,5 €/m <sup>2</sup>
Isolation d'un plancher bas	-	6 €/m <sup>2</sup>	6 €/m <sup>2</sup>
Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	4 €/m <sup>2</sup>	81 €/m <sup>2</sup>





## PARTIE 3

# QUELS TRAVAUX À FAIRE POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ?





# RELAJ DES AIDES À LA RÉNOVATION

## RÉSIDENTIEL PARTICULIER



SYSTÈME DE RÉGULATION  
PAR PROGRAMMATION HORAIRE  
(BAR-TH-173)



SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ  
(BAR-TH-143)



CHAUDIÈRE BIOMASSE  
INDIVIDUELLE (BAR-TH-113)



POMPE À CHALEUR AIR/EAU  
(BAR-TH-171)

## RÉSIDENTIEL COLLECTIF



ISOLATION D'UN RÉSEAU HYDRAULIQUE  
DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE  
SANITAIRE (BAR-TH-160)



ISOLATION DE POINTS SINGULIERS  
D'UN RÉSEAU (BAR-TH-161)



ISOLATION D'UN PLANCHER  
(BAR-EN-103)



ISOLATION DE COMBLES OU DE  
TOITURE (BAR-EN-101)

## TERTIAIRE



ISOLATION DE POINTS SINGULIERS  
D'UN RÉSEAU (BAT-TH-155)



ISOLATION D'UN RÉSEAU HYDRAULIQUE  
DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE  
SANITAIRE (BAT-TH-146)



ISOLATION D'UN PLANCHER  
(BAT-EN-103)



ISOLATION DE COMBLES OU DE  
TOITURES (BAT-EN-101)



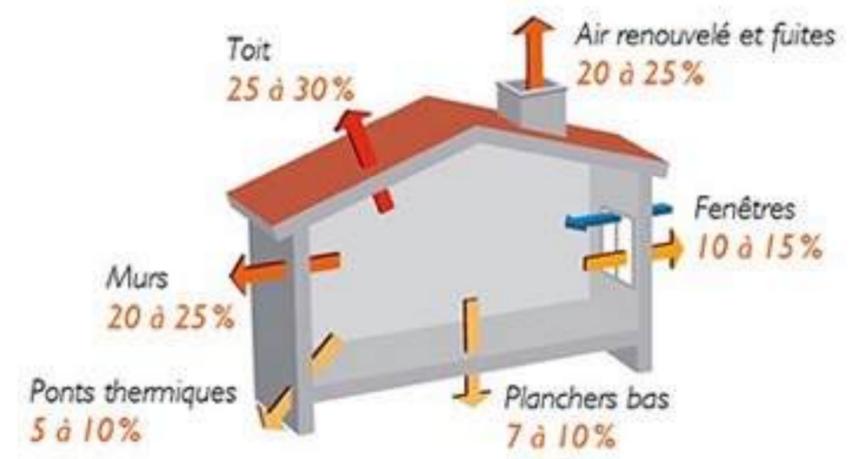


# QUELQUES CONCEPTS FONDAMENTAUX DU BÂTIMENT...





# LES DÉPERDITIONS THERMIQUES



**FONDAMENTAUX**

Déperditions

**CAP RENOV+**





# LE COEFFICIENT R



Calcul du coefficient R :  
Épaisseur / Lambda  
(conductivité thermique)





# LE PONT THERMIQUE

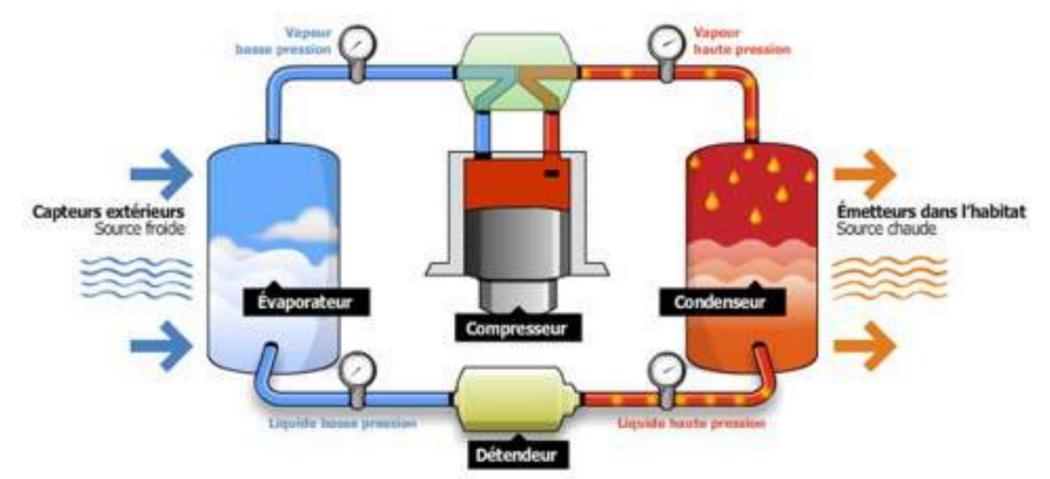
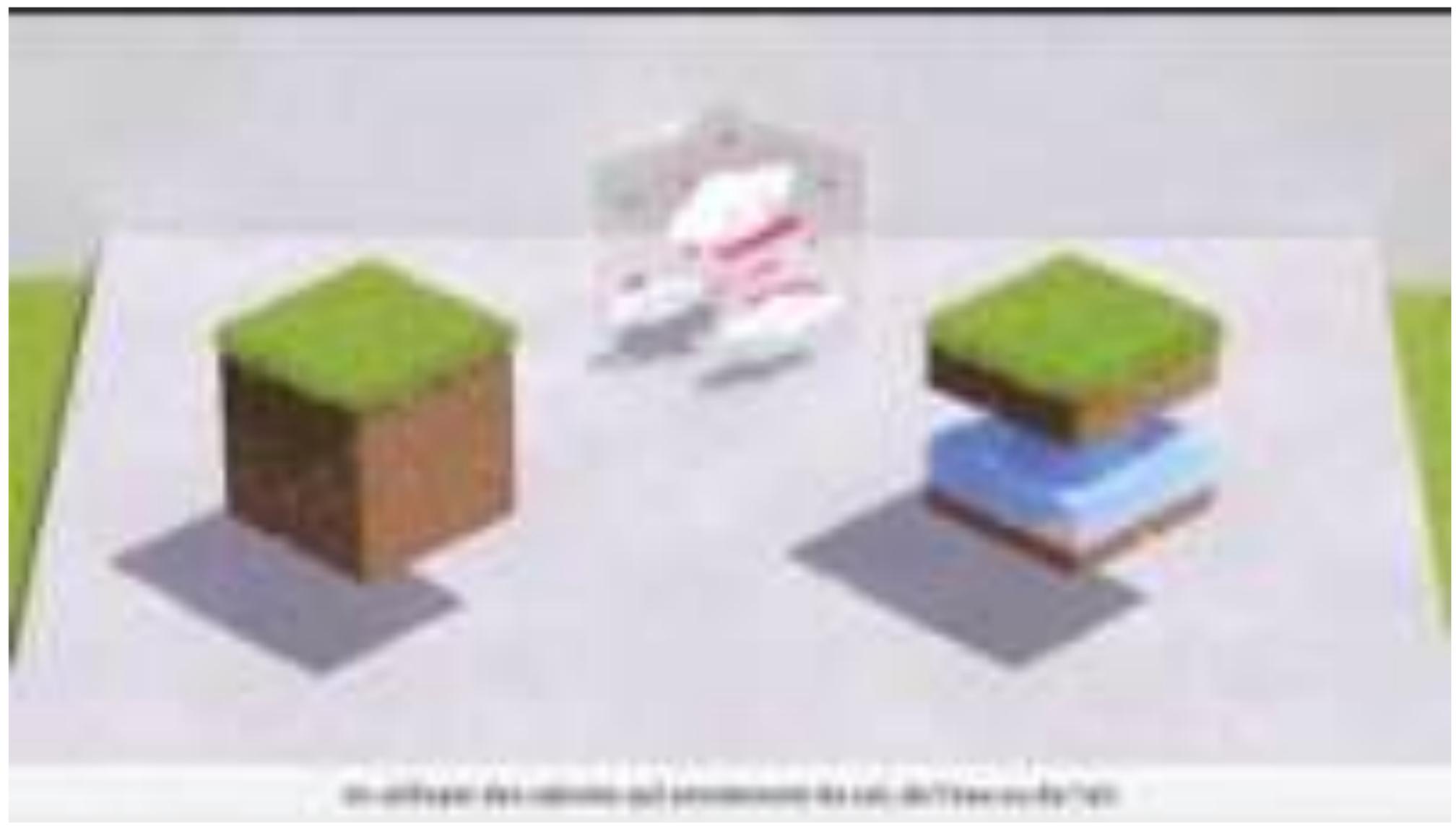


Définition : Un pont thermique est une rupture / discontinuité d'isolation.





# LES POMPES À CHALEUR





# LES COEFFICIENTS DE PERFORMANCE

## COP

- **COP = CO**efficient de **P**erformance
- Permet de mesurer le rendement d'un équipement de chauffage.
- Plus le COP est haut, plus le chauffage est performant
- Calcul :

*Nombre de kWh consommés  
/ Nombre de kWh d'énergie  
produite*

## SCOP

- **SCOP = CO**efficient de **P**erformance **S**aisonnaire
- Permet de mesurer le rendement d'un équipement de chauffage sont des conditions climatiques définies (-7, +2, +7, +12)
- Plus le SCOP est haut, plus le chauffage est performant

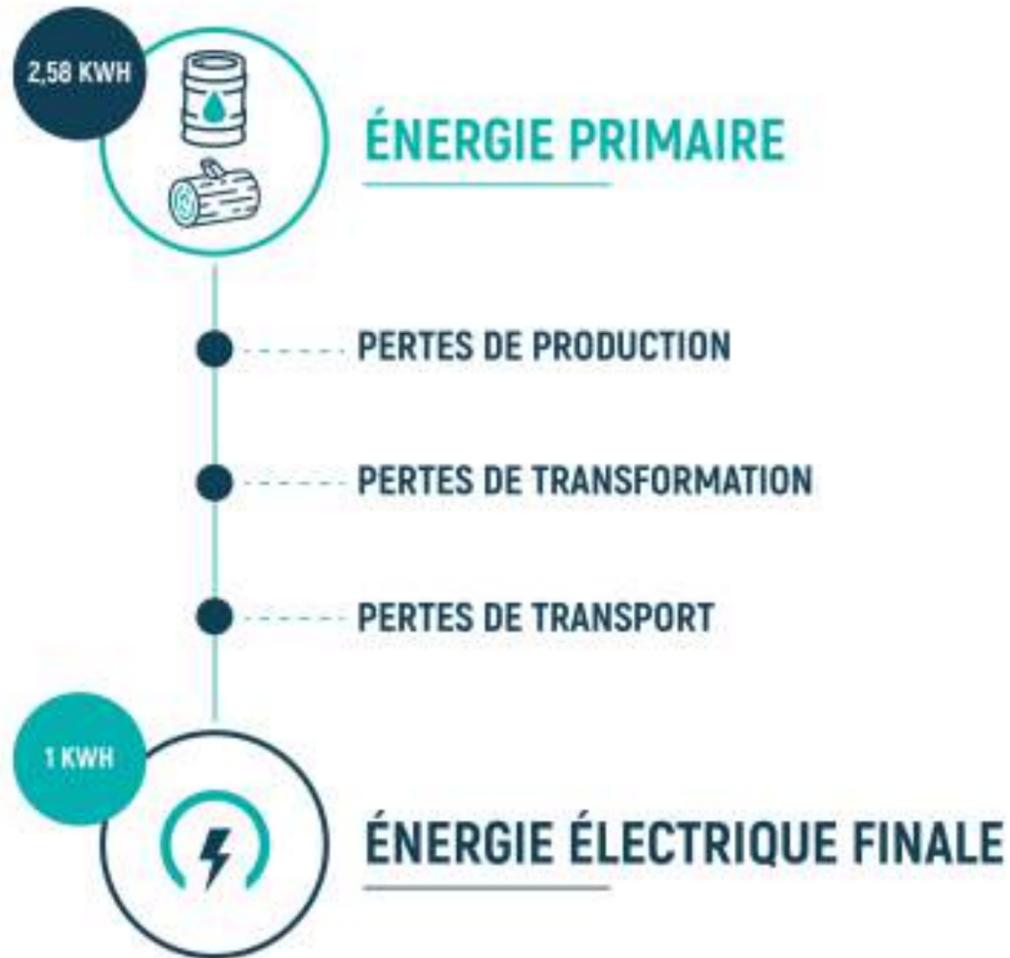




# LES COEFFICIENTS DE PERFORMANCE

ÉLECTRICITÉ : DIFFÉRENCE ENTRE ÉNERGIE PRIMAIRE ET ÉNERGIE FINALE

www.pensermieux.com



**1 kWh d'énergie finale = 2,58 kWh d'énergie primaire**

## ETAS

- **ETAS (symbolisé «  $\eta_s$  » )** = provient du signe eta «  $\eta$  », signifiant le rendement, et de la lettre « s » pour « saisonnalité »
- Norme universelle permettant de comparer différents types d'équipement de chauffage.
- Calcul :

*Puissance calorifique /  
charge thermique*

## SCOP en ETAS

Le SCOP étant calculé en énergie finale, et l'ETAS en énergie primaire, convertir le SCOP en ETAS revient à le diviser par 2,58

$$\text{ETAS} = \text{SCOP} / 2,58$$



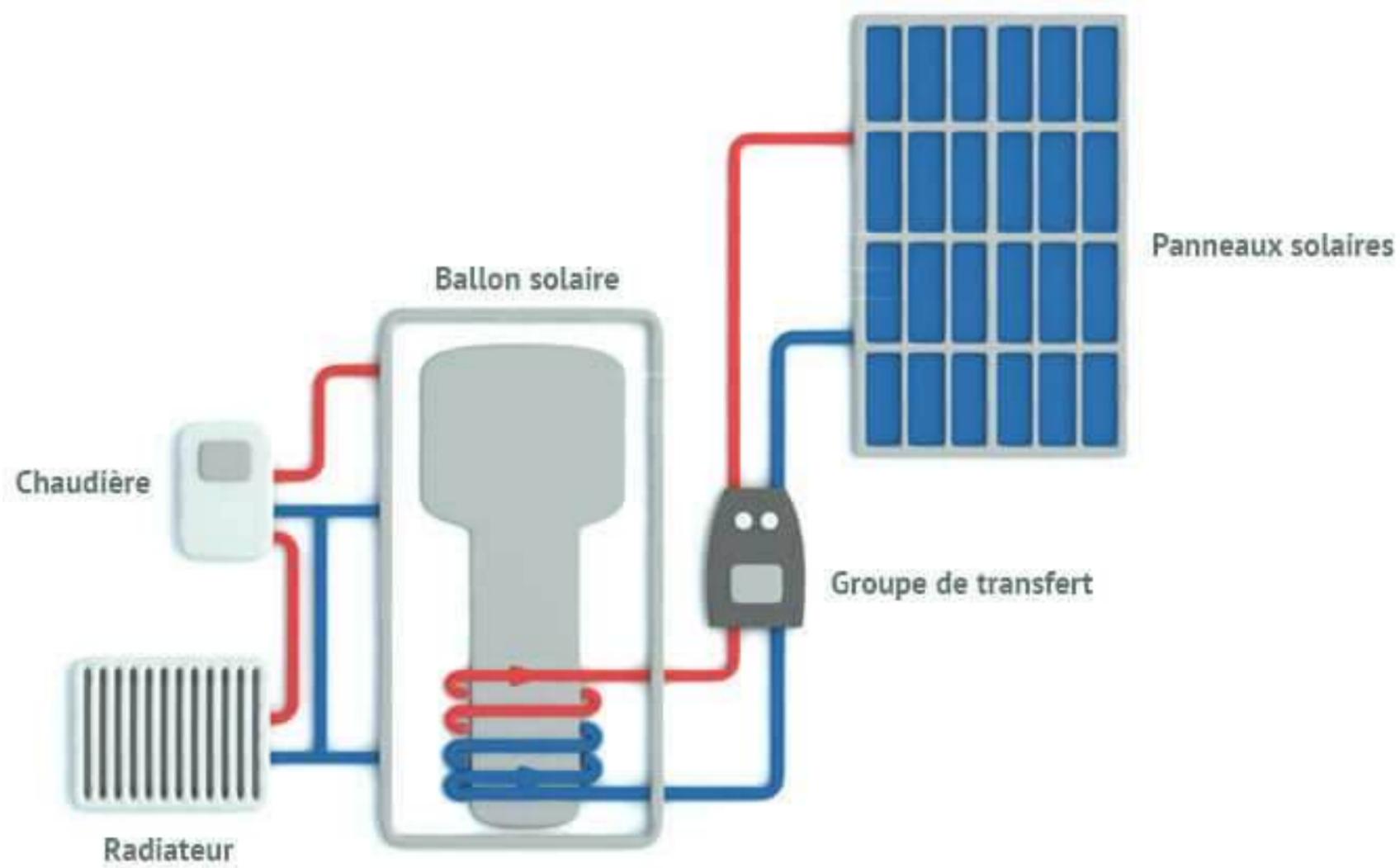


# QUELQUES FOSTS...





# SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ



Code fiche CEE  
**BAR-TH-143**



Certificats d'économies d'énergie  
Opération n° BAR-TH-143

## Système solaire combiné (France métropolitaine)

### 1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles existantes en France métropolitaine.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un système solaire combiné (SSC) destiné au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire.

La présente fiche est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les capteurs hybrides produisant à la fois électricité et chaleur sont exclus.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le système est couplé à des émetteurs de chauffage central de type basse température permettant une optimisation de la valorisation de l'énergie solaire.

Les capteurs solaires ont une productivité supérieure ou égale à 600 W/m<sup>2</sup> de surface d'entrée de capteur, calculée en multipliant le rendement optique du capteur mesurée en condition  $\Delta T=0$  par un rayonnement (G) de 1 000 W/m<sup>2</sup>.

La surface hors tout de capteurs installés est supérieure ou égale à 8 m<sup>2</sup>.

Les capteurs installés sont associés à un ou plusieurs ballon(s) d'eau chaude solaire(s). La capacité de stockage du ou des ballons d'eau chaude solaires est strictement supérieure à 400 litres.

Les capteurs solaires possèdent :

- une certification CSTBat ou Solarkeymark ;
- ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes basées sur les normes EN 12975-1 et NF EN ISO 9806 et établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Le professionnel qui procède à la réalisation de l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.

Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 2° du I de l'article 1<sup>er</sup> du décret précité

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un système solaire combiné et la productivité des capteurs solaires en W/m<sup>2</sup>.

## AIDES :



oui



oui



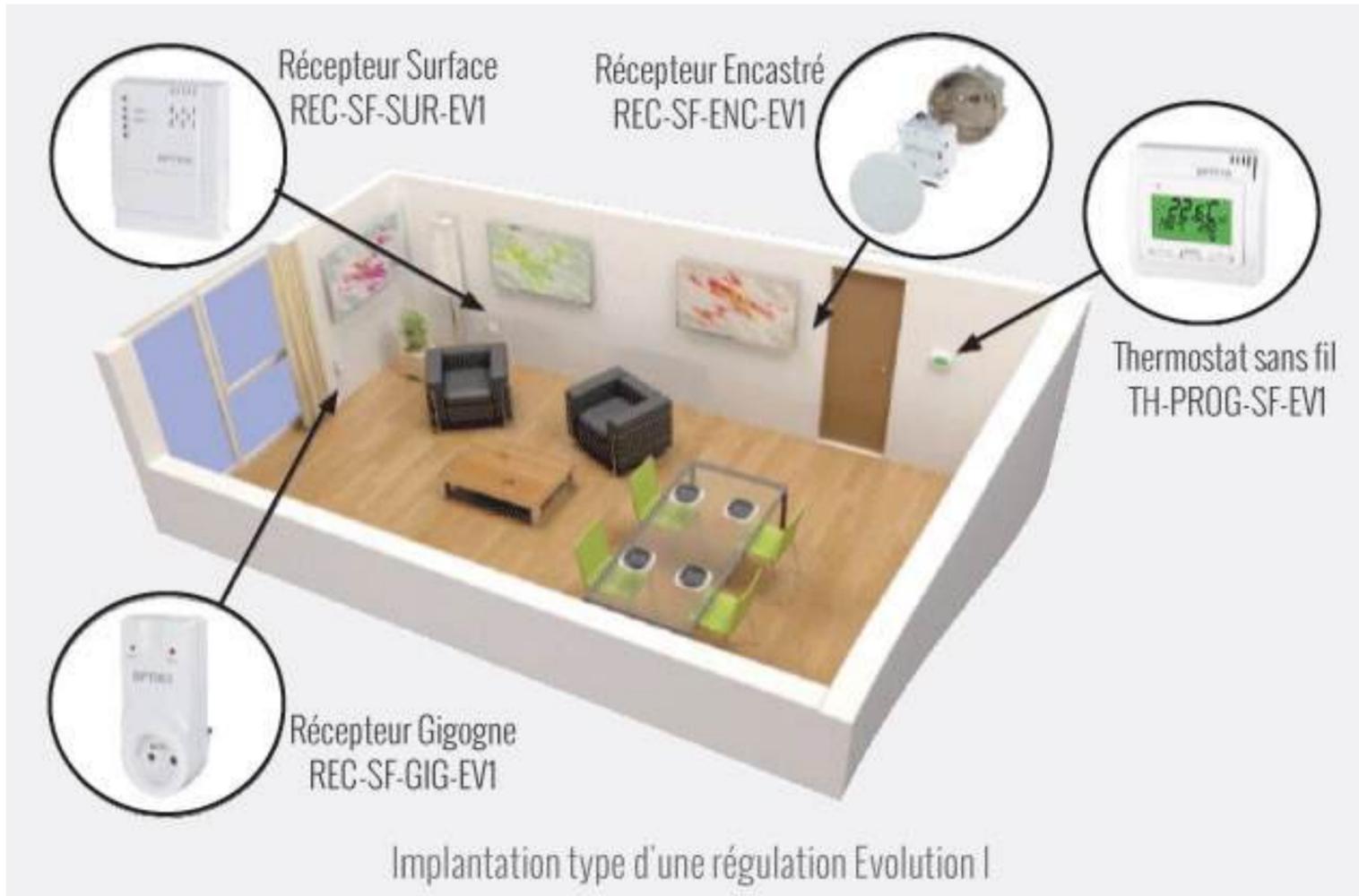
oui





# SYSTÈME DE RÉGULATION PAR PROGRAMMATION HORAIRE PIÈCE PAR PIÈCE

Code fiche CEE  
**BAR-TH-173**



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-TH-173

## Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce

### 1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel existant.

### 2. Dénomination

Mise en place, sur une installation de chauffage neuve ou existante, d'un dispositif centralisé assurant une fonction de programmation et régulation différenciée de la température intérieure (quatre allures au moins selon les besoins : confort, économie, hors-gel et arrêt) selon les normes EN 12098-1 et EN 12098-3 dans toutes les pièces équipées d'un émetteur de chaleur sans exception du logement, selon des plages horaires.

La présente fiche n'est pas cumulable avec les fiches portant la référence BAR-TH-117, BAR-TH-118 et BAR-TH-158.

La présente fiche est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La présente fiche ne s'applique pas aux systèmes de chauffage collectif.

La présente fiche concerne :

- l'achat et la mise en place d'un système neuf de régulation sur un système de chauffage n'en disposant pas; ou
- l'achat et la mise en place d'un système neuf de régulation en remplacement d'un système de régulation existant d'au plus de classe C selon la norme NF EN ISO 52120-1 pour les bâtiments résidentiels.

On entend par classe C au sens de la norme NF EN ISO 52120-1 une régulation individuelle par pièce au moyen de robinets thermostatiques ou de régulateurs électroniques.

Le dispositif de régulation, répondant aux fonctionnalités de la classe B ou de classe A de la norme NF EN ISO 52120-1 pour les bâtiments résidentiels, est composé :

- d'un appareil central qui collecte les informations des dispositifs déportés dans les pièces équipées d'un émetteur de chaleur, pilote ces dispositifs, gère la programmation d'intermittence et les consignes de températures associées ;
- d'une sonde de mesure de la température ambiante dans chaque pièce équipée d'un émetteur de chaleur ;
- d'un dispositif régulant l'émission de chaque émetteur de chaleur selon la consigne émise par l'appareil central ;
- tous les réglages, y compris les programmations horaires par pièce et l'exécution de ces programmes, peuvent s'effectuer en local *a minima*. Les équipements permettent à l'occupant de déroger localement à ces consignes. Le dispositif de régulation continue de fonctionner en cas de perte de connexion Internet.

On entend par classe B au sens de la norme NF EN ISO 52120-1 une régulation modulante individuelle par pièce du signal de régulation et communication entre les régulateurs et l'appareil central. On entend par classe A au sens de la norme NF EN ISO 52120-1, une régulation modulante individuelle par pièce du signal de régulation entre les régulateurs et l'appareil central, avec une détection d'occupation par pièce.

La température de chaque pièce du logement équipée d'un émetteur de chaleur, est régulée de façon différenciée selon sa destination et son utilisation.

## AIDES :



**oui**



**oui**



**oui**





# ISOLATION DE COMBLES OU DE TOITURES

Code fiche CEE

**BAR-EN-101**



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAR-EN-101

## Isolation de combles ou de toiture

**1. Secteur d'application**

Bâtiments résidentiels existants.

**2. Dénomination**

Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à :

- 7 m².K/W en comble perdu ;
- 6 m².K/W en rampant de toiture.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le professionnel effectue, au plus tard avant l'établissement du devis, une visite du bâtiment au cours de laquelle il valide que la mise en place des isolants dans les combles ou en toiture de ce bâtiment est en adéquation avec ce dernier.

Le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.

Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 4 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.

La preuve de la réalisation de l'opération comporte les mentions de :

- la mise en place d'une isolation de combles ou de toiture ;
- les marque et référence ainsi que l'épaisseur et la surface d'isolant installé ;
- la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées ;
- la date de la visite du bâtiment.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée ainsi que date de la visite du bâtiment par le professionnel et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme

## AIDES :



**oui**



**non**

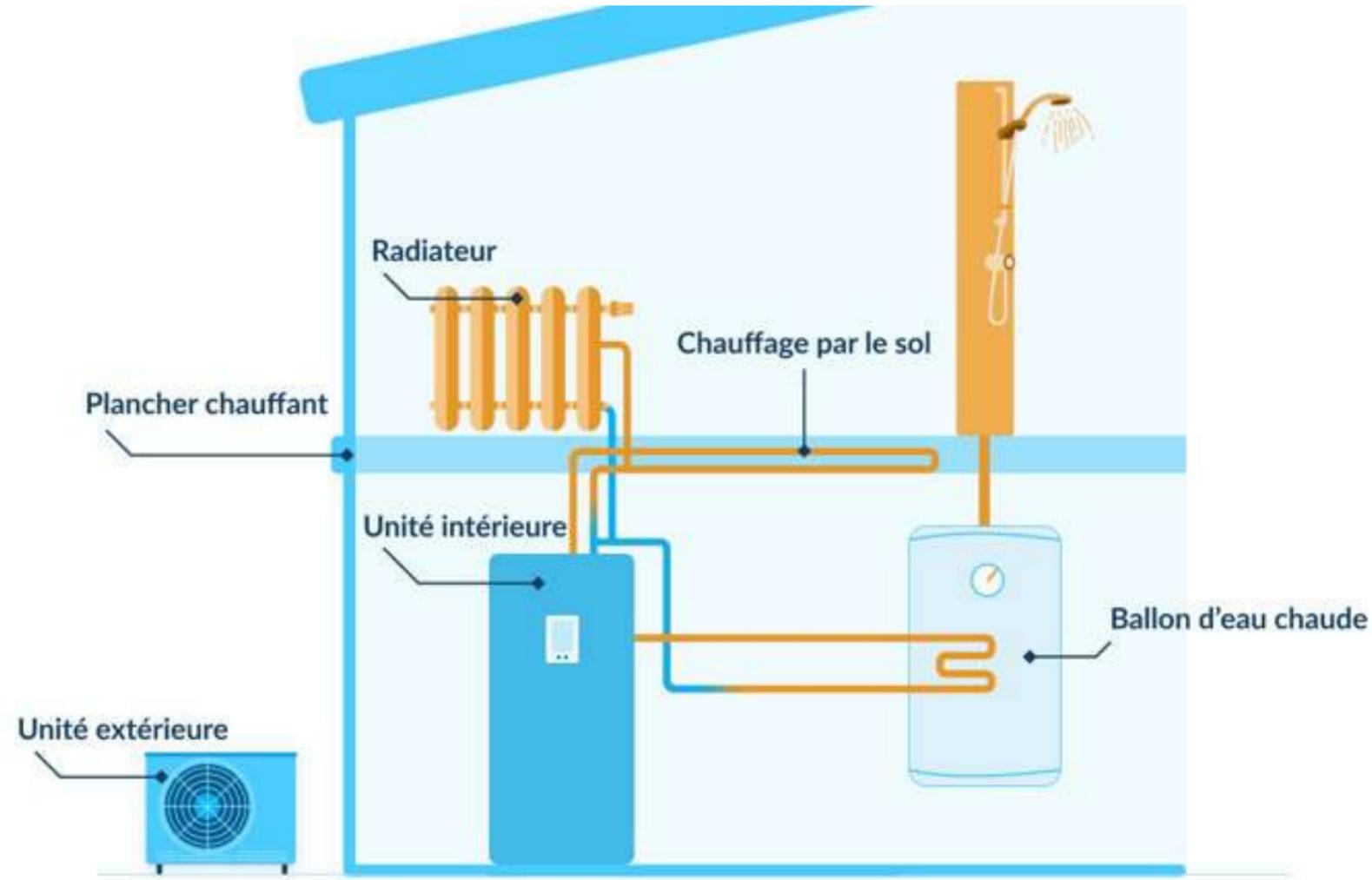


**non**





# POMPE À CHALEUR DE TYPE AIR/EAU



Code fiche CEE  
**BAR-TH-171**



Certificats d'économies d'énergie  
Opération n° BAR-TH-171

## Pompe à chaleur de type air/eau

### 1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

### 2. Dénomination

Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air/eau.

Ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie au titre de la présente fiche, les PAC associées à un autre système de chauffage et les PAC utilisées uniquement pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire.

La présente opération n'est pas cumulable avec les opérations relevant de la fiche BAR-TH-148 « Chauffe-eau thermodynamique à accumulation » si la PAC installée au titre de la présente fiche est utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées jusqu'au 30 juin 2028.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 5° (dans le cas d'une PAC assurant uniquement le chauffage du logement) ou du 5° et du 6° (dans le cas d'une PAC assurant le chauffage du logement et de l'eau chaude sanitaire) du I de l'article 1<sup>er</sup> du décret précité.

L'efficacité énergétique saisonnière ( $\eta_{s}$ ) de la PAC selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013 est supérieure ou égale à :

- 111% pour les PAC moyenne et haute température,
- 126% pour les PAC basse température.

La PAC est équipée d'un régulateur relevant de l'une des classes IV, V, VI, VII ou VIII telles que définies au paragraphe 6.1 de la communication de la Commission 2014/C 207/02.

Le professionnel rédige une note de dimensionnement du générateur par rapport aux déperditions calculées à  $T = T_{base}$ . Les déperditions concernent les pièces du logement desservies par le réseau de chauffage, sans considération des éventuels autres générateurs présents. Cette note est remise au bénéficiaire à l'achèvement des travaux.

## AIDES :



oui



oui



oui





### 3. MONTAGE D'UN DOSSIER





# LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UN DOSSIER POUR DÉPÔT

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Un document contractuel assurant le RAI (CIF, **CDC**, Contrat cadre, Contrat de partenariat)
- Un document d'engagement : **Devis signé**, Ordre de service, CCTP, Bon de commande
- Une preuve de réalisation : **Facture à 100 %**, DGD, PV de réception, Facture d'achat
- Une Attestation sur l'Honneur
- Justificatif de domicile du bénéficiaire
- Carte d'identité



# LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UN DOSSIER POUR DÉPÔT

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Avis d'imposition (dans le cas d'une personne précaire)
- Document technique demandé par la fiche CEE (dans le cas du non-respect des mentions sur facture)
- Document complémentaire demandé par la fiche CEE (note de dimensionnement, tableau récapitulatif)
- Rapport de bureau de contrôle (lorsque demandé par la fiche)





# DOCUMENT CONTRACTUEL ASSURANT LE RAI

## Le Cadre de Contribution (CDC) :

Il s'agit du contrat « SPOT » lorsque le bénéficiaire est un particulier. Il est à faire signer avant ou le même jour de l'engagement des travaux.

Il répond à une nomenclature bien précise fixée par le dispositif des CEE.



### CADRE CONTRIBUTION

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec la société PENSER MIEUX L'ÉNERGIE, agissant au nom et pour le compte de la société **ESSO S.A.F.**, la société **CONCEPT ENERGY** s'engage à vous apporter :

- une prime d'un montant de **2.918,48** euros ;
- un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de ..... euros ;
- un prêt bonifié d'un montant de ..... euros proposé par ..... au taux effectif global (TEG) de ..... % (valeur de la bonification = ..... ) ;
- un audit ou conseil personnalisé, sous forme écrite (valeur = ..... ) ;
- un produit ou service offert : ..... [nature à préciser] d'une valeur de ..... €

dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération) :

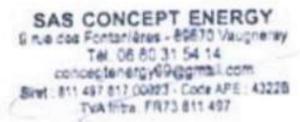
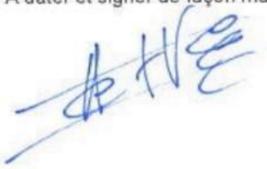
Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Mise en place d'une isolation des murs	BAR-EN-102	Conditions d'éligibilité décrite dans la fiche d'opération standardisée en vigueur au moment de l'engagement des travaux. La liste des fiches d'opération standardisée est disponible à l'adresse : <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-energie">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-energie</a>

**au bénéfice de :**  
Nom : DESCARGUES  
Prénom : LAURENT  
Adresse : 506 RUE SIMON LAHU - 39170 - LAVANS LES ST CLAUDE  
Téléphone (optionnel) : 06-79-52-45-67  
Mail (optionnel) : NÉANT

**Date de cette proposition :** 25/02/2022  
\*Fait le : 25/02/2022

\*Signature du Bénéficiaire \*Signature et tampon du professionnel

\*A dater et signer de façon manuscrite ou électronique qualifiée







# DOCUMENT CONTRACTUEL ASSURANT LE RAI

## Le Contrat de partenariat :

Ce contrat, signé entre PME et un professionnel partenaire, permet à celui-ci de porter le RAI sur son devis à l'aide d'une « Mention sur devis ».

Pendant la durée de ce contrat, le professionnel peut valoriser ses opérations auprès de PME à partir du moment où ses devis portent la mention de remise sur devis.







# CHAMPS OBLIGATOIRES SUR LES DOCUMENTS D'ENGAGEMENT

- 1 LE BÉNÉFICIAIRE DES TRAVAUX :** Les coordonnées complètes du bénéficiaire doivent apparaître sur le document d'engagement. Ces coordonnées sont le nom + prénom, l'adresse complète (avec CP et Ville). Ces informations doivent être identiques au document contractuel (CDC, CIF).
- 2 LE PROFESSIONNEL RÉALISANT LES TRAVAUX :** Les coordonnées complètes du professionnel doivent apparaître sur le document d'engagement. Ces coordonnées sont la raison sociale, l'adresse complète (avec CP et ville), le SIRET. Le RGE doit également apparaître sur le devis afin de s'assurer du respect des FOST.
- 3 L'ADRESSE DE CHANTIER :** l'engagement des travaux doit se faire à une adresse de chantier bien précise. L'adresse des travaux doit donc être inscrite sur le document d'engagement. Cela permet de s'assurer que le devis présenté concerne bien des travaux réels.





**DEVIS: 0720.2021** **M. ERMAGAN DANIEL ELIA**

Numéro Client : <b>EZO-2022-0018</b> Date de devis : <b>12/08/2021</b> Date de visite préalable : <b>09/11/2020</b> Adresse des travaux : <b>Idem adresse client</b> Parcelle cadastrale : <b>AD231</b>	Mme ERMAGAN THERESE 5 PL DES MARRONNIERS 95500 GONESSE Tél : 07-69-32-27-72 Zone : H1 Précarité : Précaire Type de chauffage : Combustible / Gaz Type de logement : Maison individuelle
---	---

Détail	Quantité	P.U TTC	Total TTC	TVA
BAR-EN-102 : Mise en place d'une isolation thermique des murs par l'extérieur Fourniture et pose de Panneau isolant Polystyrène, 60,00 m2 à isoler Marque PRB, Référence <b>FACADE TH31</b> , Epaisseur 120 mm Résistance thermique <b>3,85 m².K/W</b> Respect de la norme RT 2012 Certification Acermi 17/2011/1197 - Kwh Cumac : <b>456 000</b> - Prime CEE : <b>3 146,40 €</b> Matériel(s) fourni(s) et mis en place par notre société <b>E.Z.O</b> , SIRET <b>80877596900039</b> , Certificat rge Numéro <b>E-E182125</b>	60,00 m²	80,00 €	4 800,00 €	5,50 %
<b>Forfait fourniture</b> Fourniture des accessoires nécessaire aux chantier : rails de départ, colle/enduit, chevilles, armature toile de verre, cornières d'angle entoilée, crépi de finition et tous autres accessoires permettant la bonne réalisation du chantier.	60,00 m²	60,00 €	3 600,00 €	5,50 %
<b>Forfait pose</b> Installation, pose et mains d'œuvre : Mise en place d'un échafaudage. Livraison sur chantier. Montage - Démontage. Respect des normes de sécurité. Protection du chantier à l'aide de bâches plastique. Pose des rails de départ. Pose chevillée-collée des panneaux isolants. Pose des cornières aux angles et ouvrants. Application de l'armature en toile de verre et d'une couche d'enduit sur toute la surface des panneaux. Finition en grès taloché sur toute la surface des panneaux. Pose des appuis de fenêtres en alu (couleur assortie à la finition). Repose des descentes de gouttières. Enlèvement des déchets et mise en décharge.	0,00 ml	0,00 €	0,00 €	0,00 %
<b>Travaux induit pour la rénovation énergétique</b> Entourage des ouvertures (crépi, filet d'armatures, baguette d'angles, Appuis de fenêtre en alu sur mesure, baguettes de finitions, joints creux, dilatation, rallonge de robinet d'extérieur, remplacement des descentes des gouttières abimés, grilles de ventilation en façade ... (selon nécessité)				

2

E.Z.O SARL AU CAPITAL DE 40 000€ - MULTIPARC DU THILLAY 6 AVENUE DES GRANDS CHAMPS 95500 LE THILLAY  
 EMAIL : ezofrance@gmail.com 06 65 56 21 91 - 07 83 73 98 88 - SIRET 808 775 969 00039 TVA INTRA FR86 808 775 969

1/3





# CHAMPS OBLIGATOIRES SUR LES DOCUMENTS D'ENGAGEMENT

**4 LA NATURE DES TRAVAUX :** le dispositif des CEE demande à ce que la nature des travaux apparaisse clairement sur le document d'engagement. Il n'est pas demandé le même niveau de détail que sur les preuves de réalisation, cependant, nous devons être capables d'identifier les travaux réalisés (isolation des combles, remplacement chaudière, etc.). Cela permet également à PME de s'assurer que les CEE proposés sont réellement éligibles au dispositif.

**5 L'ACCORD DES TRAVAUX :** l'accord des travaux doit se faire au minimum le même jour que la signature du RAI. Cet accord est donné par le bénéficiaire des travaux. La signature doit être accompagnée du nom, prénom, de la date de signature ainsi que de la mention « Bon pour accord ».

**6 DANS LE CAS D'UNE REMISE SUR DEVIS,** la mention dactylographiée contractuelle doit apparaître sur le devis. Ce paragraphe doit comporter le SIREN et le nom de l'obligé, ainsi que le montant de la prime. Ce montant doit être déduit du montant TTC de l'offre.

**CONCEPT ENERGY**  
EXPERT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**DEVIS: 2022-0047**

**M. DESCARGUES LAURENT**

Numéro Client : CEG-2022-0047  
Date de devis : 25/02/2022  
Date de visite préalable : 09/02/2022  
Adresse des travaux : 566 rue Simon Lahu  
39170 LAVANS LES ST CLAUDE

Mme DESCARGUES VALERIE  
28 RTE DE MARGNAT CHASSAL  
39360 CHASSAL MOLINGES  
Tél : 06-79-52-45-67  
Zone : H1 Précarité : Modeste  
Type de chauffage : Electrique  
Type de logement : Maison individuelle

Détail	Quantité	P.U TTC	Total TTC	TVA
BAR-EN-102: Mise en place d'une isolation thermique des murs par l'intérieur Marque ISOVER, Référence GR 32 REVETU KRAFT 120MM, Epaisseur 120 mm Résistance thermique 3,75 m².K/W Respect de la norme RT 2012 Certification Acermi 02/018/100 Norme EN 13162:2012+A1:2015	190,00 m2	14,88 €	2 916,48 €	5,50 %
- Kwh Cumac : 470 400 - Prime CEE : 2 916,48 €				
Matériel(s) fourni(s) et mis en place par notre société CONCEPT ENERGY, SIRET 81149781700023, Certificat rpe Numéro E-E178197 valable jusqu'au 19/09/2022 Date de la visite technique : 09/02/2022				
Isolation murs intérieurs chauffés	190,00 m²	35,00 €	6 660,00 €	5,50 %
Main d'oeuvre et fournitures				

**(\*\*) Conditions particulières relatives à l'aide ANAH / MaPrimeRénov'**  
Cet offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov', accordée uniquement après analyse du dossier, d'un montant estimatif de 3 920,00 €. Dans le cas où l'aide notifiée au client est inférieure au montant de l'aide prévisionnelle, l'utilisateur n'est pas lié par le devis et l'entreprise s'engage à proposer un devis rectificatif. Le client conserve alors un droit de rétractation d'une durée de quatorze jours à partir de la date de présentation du devis rectificatif.  
L'aide MaPrimeRénov' est conditionnelle et soumise à la conformité des pièces justificatives et informations déclarées par le bénéficiaire. En cas de fausse déclaration, de manœuvre frauduleuse ou de changement du projet de travaux subventionné, le bénéficiaire s'expose au retrait et reversement de tout ou partie de l'aide. Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements et sanctionner le bénéficiaire et son mandataire éventuel des manquements constatés.

**Termes et conditions CEE**  
- Les travaux et prestations, objet du présent devis, donneront lieu à une contribution financière de l'obligé ESSO S.A.F - SIREN 542 010 053 versée par CONCEPT ENERGY dans le cadre de son rôle incitatif sous forme d'une prime déduite du montant de la facture finale, sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à CONCEPT ENERGY les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.  
Le montant de cette contribution financière, hors champ d'application de la TVA, est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Cette contribution sera dans ce cas modifiée sur la base du même tarif et est estimée à 2 916,48 €.

Apporter signature précédée de la mention "Bon pour accord"  
Le : *25/02/2022*  
*39170 Lavans Les St Claude*  
*DESCARGUES L.*

Total H.T	9 268,81 €
Total TVA 5.5%	509,67 €
<b>Total TTC</b>	<b>9 778,48 €</b>
* Prime CEE	- 2 916,48 €
Estimation MaPrimeRénov'	- 3 920,00 €
Sous réserve de l'accord de l'ANAH (**)	
<b>Reste à payer</b>	<b>2 940,00 €</b>
Sous réserve de l'accord de l'ANAH (**)	

Mode de paiement : Chèques, virement ou espèce

Concept Energy - 0 rue des Fontanillères, 69070 Vaugneray, France Siret : 81149781700023 RCS Lyon - APE : 4389C  
Tél : 0680315414 - Email : conceptenergy80@gmail.com - RGE Qualibat E-E178197 - RCD ERGO N°police SV 75176820





# LES PREUVES DE RÉALISATION

**LA FACTURE RELATIVE À L'OPÉRATION :**  
La date d'édition de la facture à 100 %  
(travaux terminés) vaut date de preuve de réalisation



**Eric MARILLIER**  
28 RTE des Loges  
18520 BENGY-SUR-CRAON  
Email : ericmarillier24@gmail.com  
Telephone : 0672605368

Facture N° **FACT-261693** - Date: **23/08/2022**  
Unité monétaire : **Euro / €**

**Adresse des travaux**  
28 RTE des Loges, 18520 BENGY-SUR-CRAON

**Posé par**  
Fourniture et réalisation par LTE ISONOVA, SIRET 881 613 459 00026  
,RGE/E-E193259-QPAC/66730-QB/66730-QS/66730-VPLUS/66730-

**Visite technique**  
Réalisée le 16/12/2021 par LTE ISONOVA, SIRET 881 613 459 00026  
,RGE/E-E193259-QPAC/66730-QB/66730-QS/66730-VPLUS/66730-

Détail	Quantité	PU TTC	TVA	Total TTC
BAR-EN-102 Fourniture et mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur mur(s) en façade ou en pignon en isolation de murs par l'extérieur d'une surface : POLYPROD POLYPRO-ITE G TH32 120MM • Produit polystyrène expansé, Marque POLYPROD SAS, Référence POLYPRO ITE G TH32 • ACERMI 12/150/801, Marquage CE, Epaisseur 120mm, Résistance 3.75 m2.KW	97 m2	37,24 €	5,5 %	3 612,28€
Fourniture et pose de l'armature en toile de verre - Pose des rails de départ- Pose collée/chevillé des panneaux isolants- pose des cornières aux angles et ouvrants, pose des appuis de fenêtre- pose de profils de couronnement.	97 m2	15,76 €	5,5 %	1 528,72€
frais de déplacement au m2	97 m2	3,00 €	5,5 %	291,00€
Forfait main d'œuvre au m2	97 m2	30,00 €	5,5 %	2 910,00€
frais de gestion des déchets au m2 (environ 2% de déchets générés sur le chantier qui seront collectés et déposés par nos soins en déchèterie (Décret n° 2020-1817 du 29 décembre 2020)	97 m2	1,00 €	5,5 %	97,00€
-Application 1ere couche de colle et 2eme couche de finition grésé sur toute la surface des panneaux	97 m2	30,00 €	5,5 %	2 910,00€
fourniture et pose Échafaudage -Montage, démontage, et protection des sols, dépose des grilles de ventilation, repose des descentes de gouttière et câble électrique.	97 m2	8,00 €	5,5 %	776,00€

**Termes et conditions**  
Les travaux et prestations, objet du présent devis, donneront lieu à une contribution financière de l'obligé ESSO S.A.F – SIREN 542 010 053 versée par LTE dans le cadre de son rôle incitatif sous forme d'une prime déduite du montant de la facture finale, sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à LTE les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le montant de cette contribution financière, hors champ d'application de la TVA, est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Cette contribution sera dans ce cas modifiée sur la base du même tarif et est estimée à 3 612,28 EUROS. Date du règlement : date de début des travaux (2% de pénalité en cas de dépassement de cette date). Pour toute réclamation ou service après-vente veuillez nous contacter au 0977299928.

Total HT soumis à la TVA	11 492,89 €
Total TVA	632,11 €
<b>Total TTC</b>	<b>12 125,00 €</b>
* Prime CEE	- 3 612,28 €
** Prime MaPrimeRénov	- 7 275,00 €
<b>Reste à payer</b>	<b>1 237,72 €</b>

**\*\* AIDE MaPrimeRénov'**  
Cette offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov' d'un montant prévisionnel de 7 275,00 € qui vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum) sous réserve de la non utilisation de votre plafond de dépense. Source : <https://maprimereenov.gouv.fr/>.

Devis numero DEV-710818 du	16/12/2021
Date de début des travaux le	15/08/2022
Date de fin des travaux le	23/08/2022
Facture acquittée le	23/08/2022

**ISONOVA SAS LTE**; - 25 Rue de Ponthieu, 75008 Paris  
0977290657 – contact@isonova.fr - SASU au capital de 1000 €  
SIRET 881 613 459 00026 - APE / NAF - 4329A - TVA FR74 881 613 459





# CHAMPS OBLIGATOIRES SUR LES PREUVES DE RÉALISATION

- 1 LE BÉNÉFICIAIRE DES TRAVAUX :** Les coordonnées complètes du bénéficiaire doivent apparaître sur la preuve de réalisation. Ces coordonnées sont le nom + prénom, l'adresse complète (avec CP et ville). Ces informations doivent être les mêmes que sur le document d'engagement.
- 2 LE PROFESSIONNEL RÉALISANT LES TRAVAUX :** Les coordonnées complètes du professionnel doivent apparaître sur la preuve de réalisation. Ces coordonnées sont la raison sociale, l'adresse complète (avec CP et ville), le SIRET. Le RGE doit également apparaître sur le devis, afin de s'assurer du respect des FOST. Ces informations doivent être identiques au document d'engagement.
- 3 L'ADRESSE DE CHANTIER :** L'adresse des travaux doit apparaître sur la preuve de réalisation. Cela permet de s'assurer que la facture présentée concerne bien des travaux engagés par le document d'engagement.




---

**FACTURE : 2022-0068** **M. TRICQUENAU VINCENT DOMINIQUE**

Numéro Client : <b>IPL-2022-0340</b> Date de facture : <b>23/02/2022</b> Devis n° <b>2022-0340</b> du <b>16/12/2021</b> Date de visite préalable : <b>16/12/2021</b> Date de début des travaux : <b>04/02/2022</b> Date de fin des travaux : <b>23/02/2022</b> Adresse des travaux : <b>Idem adresse client</b>	47 RUE LUCIEN GABEL 02500 HIRSON Tél : 06-95-26-01-87 E-mail : vincetricque@gmail.com Zone : H1 Précarité : Précaire Type de logement : Maison individuelle / 122 m²
---	---

---

Détail	Quantité	P.U TTC	Total TTC	TVA
BAR-EN-102 : Mise en place d'une isolation thermique des murs par l'extérieur Surface à isoler : <b>100,00 m2</b> Marque <b>HIRSCH ISOLATION</b> , Référence <b>CELLMUR ULTRA</b> , Epaisseur <b>120 mm</b> Résistance thermique <b>3,85 m².K/W</b> Respect de la norme <b>RT 2012</b> Certification Acermi <b>12/081/795</b>  - Kwh Cumac : <b>760 000</b> - Prime CEE : <b>3 876,00 €</b>  Matériel(s) fourni(s) et mis en place par notre société <b>ISO PRO LUX</b> , SIRET <b>88416419500031</b> , Certificat rge Numéro <b>E-E185547</b> attribué le <b>18/05/2021</b> valable jusqu'au <b>17/05/2022</b> • Date de la visite technique : <b>16/12/2021</b>	100,00 m2	38,76 €	3 876,00 €	5,50 %
<b>FINITION</b> ISOLATION - Pose de rails de départ - Découpe et pose de plaques de polystyrène de 120mm - Pose de colle - Fixation avec chevilles de 160mm - Pose de baguettes d'angle <b>RAVALEMENT DE FACADES :</b> - Pose de l'enduit - Pose du grillage - Pose de l'enduit de finition - Pose du grillage - Pose de l'enduit de finition - Pose de la couche d'accrochage - Pose de crépis - Pose des appuis fenêtre	100,00 m²	100,00 €	10 000,00 €	5,50 %
<b>FORFAIT MAIN D'OEUVRE</b> - Bâche de protection - Mis en place d'un échafaudage - Nettoyage - Frais kilométriques installation	1,00 m²	30,00 €	30,00 €	5,50 %

ISO PRO LUX – 6 rue des Quatre Vents 75006 PARIS – 0185786843 – secretariat@soproflux@gmail.com - SASU au capital de 10 000 euros  
 SIRET 884 164 195 00031 – APE 4329A - TVA FR49 884 164 195 - RGE E-E185547 valable jusqu'au 17/05/2022  
 RGE QPAC/65836 valable jusqu'au 20/11/2022 – Assurance décennale AXRE INSURANCE n 1AZAS-2004030-A





# CHAMPS OBLIGATOIRES SUR LES PREUVES DE RÉALISATION

## 4 LES MENTIONS SUR FACTURE :

Dans le dispositif des CEE, chaque FOST cadre les éléments à faire apparaître sur la preuve de réalisation. De ce fait, tout ce qui est demandé par la FOST concernée doit apparaître sur la facture.

*NB1 : Les attestations complémentaires aux factures ne sont pas acceptées. Des annexes aux factures sont en revanche autorisées. Pour être prises en compte, il faut que le numéro d'annexe soit mentionné sur la facture, et que le numéro de facture soit mentionné sur l'annexe.*

*NB2 : Concernant les mentions sur factures, les reports sur le devis sont autorisés. Cela doit se faire à l'aide d'un numéro de document unique. En revanche le report n'est valable que pour les critères techniques, cela ne fonctionne pas pour les adresses de chantier et contact.*

*NB3 : Concernant le calcul du volume CEE, les équipements installés ou leurs informations techniques, La facture fait foi.*




**FACTURE : 2022-0068** **M. TRICQUENAU VINCENT DOMINIQUE**

Numéro Client : **IPL-2022-0340**  
 Date de facture : **23/02/2022**  
 Devis n° **2022-0340** du **16/12/2021**  
 Date de visite préalable : **16/12/2021**  
 Date de début des travaux : **04/02/2022**  
 Date de fin des travaux : **23/02/2022**  
 Adresse des travaux : **Idem adresse client**

47 RUE LUCIEN GABEL  
 02500 HIRSON  
 Tél : 06-95-26-01-87  
 E-mail : vincetricque@gmail.com  
 Zone : H1 Précarité : Précaire  
 Type de logement : Maison individuelle / 122 m²

Détail	Quantité	P.U TTC	Total TTC	TVA
BAR-EN-102 : Mise en place d'une isolation thermique des murs par l'extérieur Surface à isoler : <b>100,00 m2</b> Marque <b>HIRSCH ISOLATION</b> , Référence <b>CELLMUR ULTRA</b> , Epaisseur <b>120 mm</b> Résistance thermique <b>3,85 m².K/W</b> Respect de la norme RT 2012 Certification Acermi <b>12/081/795</b> - Kwh Cumac : <b>760 000</b> - Prime CEE : <b>3 876,00 €</b> Matériel(s) fourni(s) et mis en place par notre société <b>ISO PRO LUX</b> , SIRET <b>88416419500031</b> , Certificat rge Numéro <b>E-E185547</b> attribué le <b>18/05/2021</b> valable jusqu'au <b>17/05/2022</b> • Date de la visite technique : <b>16/12/2021</b>	100,00 m2	38,76 €	3 876,00 €	5,50 %
<b>FINITION</b> ISOLATION - Pose de rails de départ - Découpe et pose de plaques de polystyrène de 120mm - Pose de colle - Fixation avec chevilles de 160mm - Pose de baguettes d'angle <b>RAVALEMENT DE FACADES :</b> - Pose de l'enduit - Pose du grillage - Pose de l'enduit de finition - Pose du grillage - Pose de l'enduit de finition - Pose de la couche d'accrochage - Pose de crépis - Pose des appuis fenêtre <b>FORFAIT MAIN D'OEUVRE</b> - Bâche de protection - Mis en place d'un échafaudage - Nettoyage - Frais kilométriques installation	100,00 m²	100,00 €	10 000,00 €	5,50 %
	1,00 m²	30,00 €	30,00 €	5,50 %

ISO PRO LUX – 6 rue des Quatre Vents 75006 PARIS – 0185786843 – secretariat@soproflux@gmail.com - SASU au capital de 10 000 euros  
 SIRET 884 164 195 00031 – APE 4329A - TVA FR49 884 164 195 - RGE E-E185547 valable jusqu'au 17/05/2022  
 RGE QPAC/65836 valable jusqu'au 20/11/2022 – Assurance décennale AXRE INSURANCE n 1AZAS-2004030-A

1/2





# L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

L'attestation sur l'honneur (AH) est réglementée par le dispositif des CEE. Cela signifie que son format est non modifiable, que sa police de caractère ne doit pas être changée et que des champs ne doivent pas être rajoutés. Ce document doit être lisible clairement. Elle comporte :

## Une partie A :

Correspondant aux travaux, ce cadre doit permettre d'identifier clairement les travaux valorisés. Son format est récupérable dans chaque FOST. Un cadre A correspond à une adresse de chantier et à une FOST.

Il faudra donc mettre autant de cadre A que d'adresse de chantier différente (même si ce sont les mêmes travaux). Par exemple, plusieurs surfaces de combles isolés à la même adresse sont cumulables dans le même cadre A.

En revanche, à partir du moment où les équipements ne sont pas les mêmes, ou que les travaux ne sont pas du même type, alors il faudra créer autant de cadres A que de travaux différents.

DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et R221-1 et suivants Attestation Sur l'honneur		
Document à compléter en <b>MAJUSCULES</b> Les champs précédés d'un astérisque sont obligatoires (*)		
DEMANDEUR ÉLIGIBLE / OBLIGÉ	RAISON SOCIALE : ESSO S.A.F	SIREN N° : 542 010 053
Références client (facultatif) : FRE-2022-0498		

**A / BAR-EN-102 (v.A14.1) : Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur mur(s) en façade ou en pignon**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : 09/10/2021.....  
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : 26/10/2021.....  
Référence de la facture : 0220.2021.....  
\* Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....  
\*Adresse des travaux : 2 RUE DE LA MARNE  
Complément d'adresse : .....  
\*Code postal : 91160.....  
\*Ville : LONGJumeau.....

\*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération :  OUI  NON  
\*Énergie de chauffage :  Électricité  Combustible

Caractéristiques de l'isolant posé en façade ou en pignon :  
\*Surface d'isolant posé (m²) : 148,00.....  
\*Résistance thermique : R (m².K/W) : 3,85.....

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :  
\*Épaisseur (mm) : 120.....

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :  
\*Marque(s) : HIRSCH.....  
\*Référence(s) : CELLOMUR ULTRA.....

NB1 : pour la mise en place d'une isolation thermique des murs, sa résistance thermique R doit être  $\geq 3,7$  m².K/W.  
NB2 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.

Si le bénéficiaire est une personne physique, le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.

Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 3 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :  
\*Nom ATTOUN.....  
\*Prénom AMIR.....  
\*Raison sociale : AM ENERGIE.....  
\*N° SIRET : 88026481700037.....





# L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## Une partie B :

Ce cadre correspond au bénéficiaire des travaux. La personne renseignée doit être le signataire de ce cadre.

Pour un souci de cohérence, ce signataire doit être le même entre tous les documents (CIF, devis, facture, AH).

Le cadre B définit les personnes morales par leur SIREN. Cela signifie qu'un tampon qui aurait le même SIREN que celui renseigné dans le cadre A sera accepté.

**B/ Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie**

(\*) Nom du signataire : RODRIGUES..... Prénom du signataire : NATHALIE.....  
(\*) Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :  
(\*) Raison sociale du bénéficiaire : .....  
(\*) Numéro SIREN du bénéficiaire : .....  
A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case :   
(mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).  
(\*) Fonction du signataire : PROPRIÉTAIRE.....  
(\*) Adresse : 2 RUE DE LA MARNE.....  
Compléments d'adresse : .....  
(\*) Code postal : 91160.....  
(\*) Ville : LONGJUMEAU.....  
Pays : FRANCE.....

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
Téléphone : .....  
Mobile : .....  
Courriel : .....

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
(\*) Téléphone : 06-21-42-67-33...  
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
(\*) Courriel : NATHOUSLB90@LIVE.FR  
(indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(\*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :  
 Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économie d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;  
 Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :  
-que ESSO S.A.F m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;  
-que je fournirai exclusivement à ESSO S.A.F l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;  
-que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;  
-l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci ;  
-que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L. 229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ;  
-qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Fait à LONGJUMEAU  
(\*) Le 26/10/2021  
(\*) Signaturé du bénéficiaire  
Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant

2/5





# L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## Une partie C :

Ce cadre correspond au professionnel ayant réalisé les travaux. Ce professionnel doit être le même entre chaque document du dossier (CIF, devis, facture).

Contrairement au cadre B, le professionnel sera défini par son SIRET, ce qui signifie que l'adresse du tampon du cadre C doit correspondre à l'adresse qui y est renseignée.

Le cadre B ne renseigne pas le sous traitant. En cas de sous-traitance il faudra cocher la case correspondante.

C/ Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre

(\*) Nom du signataire ATTOUN..... Prénom du signataire : MÉNAHEM MANDEL.....

(\*) Fonction du signataire : PRÉSIDENT.....

(\*) Raison sociale : FRANCE ENVIRONNEMENT.....

Numéro SIRET : 85269535200025.....

Adresse : 2 AVENUE HENRI BARBUSSE.....

(\*) Code postal : 93000.....

(\*) Ville : BOBIGNY.....

Pays : FRANCE.....

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mobile : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
(\*) Téléphone : 06-34-38-06-75 \_  
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
(\*) Courriel : CONTACT@FRANCE-ENVIRONNEMENT.INFO  
(indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

En tant que représentant de l'entreprise :

ayant mis en œuvre ; ou

ayant assuré la maîtrise d'œuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que je fournirai exclusivement à ESSO S.A.F l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération ;
- que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à Bobigny  
(\*) Le 26/10/2021

(\*) Cachet et signature du professionnel

**SAS ISOFRANCE**  
ADRESSE : 2 AVENUE HENRI BARBUSSE  
93000 BOBIGNY  
Mail : Contact@iso-france.org  
TEL : 0634380675  
N° SIRET : 85269535200025

3/5





# L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## Une partie R1 :

La partie R1 est utilisée dans la cas des CEE pour les ménages en situation de précarité.

Ce cadre récapitule les informations de l'avis d'imposition joint au dossier.

Le contact renseigné dans ce cadre correspond à celui du cadre B de l'Attestation sur l'Honneur.

**R1/ Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération**

(\*) Nom du signataire : RODRIGUES..... Prénom du signataire : NATHALIE.....  
(\*) Adresse : 2, RUE, DE, LA, MARNE.....  
Complément d'adresse : .....  
(\*) Code postal : 91160.....  
(\*) Ville : LONGJUMEAU.....  
Pays : FRANCE.....

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
Téléphone : .....  
Mobile : .....  
Courriel : .....

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
(\*) Téléphone : 06-21-42-67-33.....  
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
(\*) Courriel : NATHOULB90@LIVE.FR.....  
(indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(\*) Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :  
 Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :  
(\*) Nombre de personnes : .....  
Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :  
(\*) Nombre de foyers fiscaux : .....  
(\*) Nom (s) et prénom (s) du/des premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux : .....

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :  
(\*) Nombre de personnes : 4.....  
Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :  
(\*) Nombre de foyers fiscaux : 1.....  
(\*) Nom (s) et prénom (s) du/des premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux : .....

Tableau A

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	20 593	14 879
2	30 225	21 760
3	36 297	26 170
4	42 381	30 572
5	48 488	34 993
Par personne supplémentaire	6 096	4 412

Tableau B

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	25 068	19 074
2	36 792	27 896
3	44 188	33 547
4	51 597	39 192
5	59 026	44 860
Par personne supplémentaire	7 422	5 651

Fait à LONGJUMEAU  
(\*) Le 26/10/2021

(\*) Signature du bénéficiaire

4/5





# DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- **LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DEMANDÉS PAR LES FOST :**  
Certaines **F**iches d'**O**érations **S**tandardisées demandent d'intégrer au dossier CEE des pièces complémentaires. Cela peut être des rapports de bureau de contrôle, des états récapitulatifs, des études de dimensionnement, etc. Il faudra faire apparaître dans ces documents ce qui est demandé par la FOST.
- **LE JUSTIFICATIF DE DOMICILE :**  
Demandé pour les bénéficiaires particuliers, ce document doit permettre de justifier de l'adresse de chantier et doit être de moins de trois mois.
- **LA CARTE D'IDENTITÉ :**  
La carte d'identité doit permettre d'identifier le signataire bénéficiaire de l'opération.  
Dans le cas où M. et Mme apparaîtrait sur les documents (CIF, Devis, Facture), il faut que la même personne signe les documents.
- **AVIS D'IMPOSITION :**  
Demandé pour les ménages précaires, Il est possible de fournir l'avis N-1 ou N-2. Ce document sert à justifier le nombre de personnes constituant le foyer et les revenus annuels (permettant de définir le type de CEE).  
Ce document doit être en accord avec le cadre R1 de l'AH.



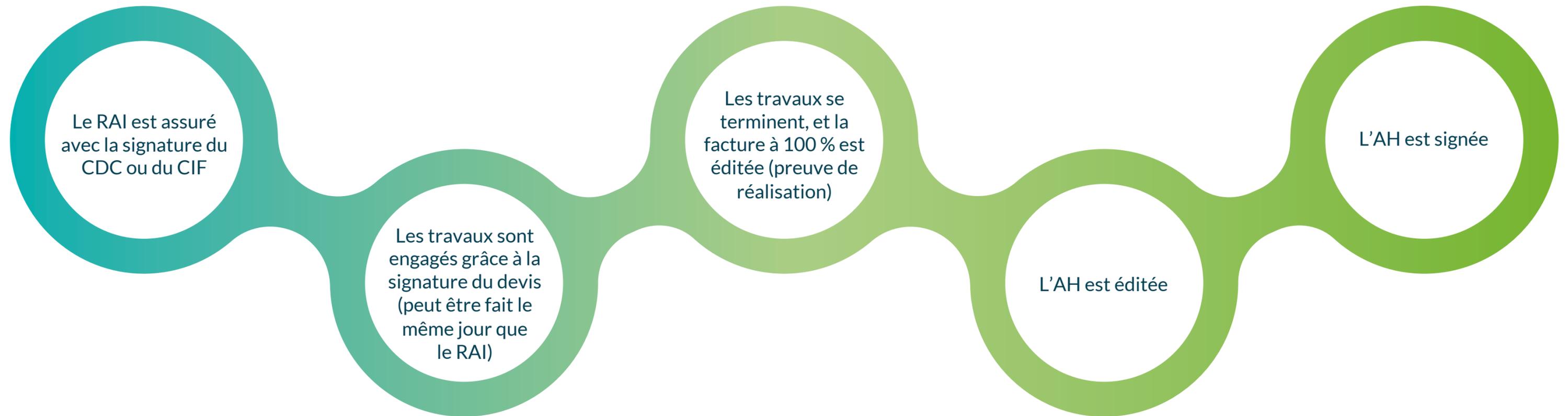


# LES RÈGLES CEE ET LES CONTRÔLES





# CONTRÔLE DE COHÉRENCE - L'ORDRE CHRONOLOGIQUE





# CONTRÔLE DE COHÉRENCE - L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

- BAR-EN-101 v A14-1 jusqu'au 31-03-2018.pdf
- BAR-EN-101 v A27-2 jusqu'au 31-08-2020.pdf
- BAR-EN-101 v A33-3 jusqu'au 30-04-2022.pdf
- BAR-EN-101 v A39-4 ... compter du 01-05-2022.pdf
- BAR-EN-102 v A14-1 jusqu'au 30-04-2022.pdf
- BAR-EN-102 v A39-2 ... compter du 01-05-2022.pdf
- BAR-EN-103 v A14-1 jusqu'au 31-03-2019.pdf
- BAR-EN-103 v A29-2 jusqu'au 31-08-2020.pdf
- BAR-EN-103 v A33-3 jusqu'au 11-10-2020 - Corrigé (RGE).pdf
- BAR-EN-103 v A36-4 jusqu'au 30-04-2022.pdf
- BAR-EN-103 v A39-5 ... compter du 01-05-2022.pdf
- BAR-EN-104.pdf
- BAR-EN-105 v A14-1 jusqu'au 31-03-2021.pdf
- BAR-EN-105 v A37-2 jusqu'au 30-04-2022.pdf
- BAR-EN-105 v A39-3 ... compter du 01-05-2022.pdf
- BAR-EN-106 v A20-3 jusqu'au 31-08-2020.pdf
- BAR-EN-106 v A33-4 ... compter du 01-09-2020.pdf
- BAR-EN-107 v A15-1.pdf
- BAR-EN-107 v A18-2.pdf
- BAR-EN-107 v A20-3.pdf
- BAR-EN-108 v A37-2 ... compter du 01-04-2021.pdf
- BAR-EN-108.pdf
- BAR-EN-109.pdf
- BAR-EN-110 v A35-1.pdf
- BAR-EQ-102.pdf
- BAR-EQ-103.pdf
- BAR-EQ-110.pdf
- BAR-EQ-111 v A26-3 abrogé au 01-04-2022.pdf
- BAR-EQ-113 - abrogé au 01-01-2019.pdf
- BAR-EQ-114 - abrogé au 01-01-2019.pdf

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
Certificats d'économies d'énergie  
Opération n° BAR-EN-101

## Isolation de combles ou de toiture

**1. Secteur d'application**  
Bâtiments résidentiels existants.

**2. Dénomination**  
Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture. Un procédé d'isolation constitué de l'association d'un matériau isolant et de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs (telles que le rayonnement solaire, le vent, la pluie, la neige, les chocs, l'humidité, le feu).

La présente fiche est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2027.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**  
La résistance thermique R de l'isolation installée (la résistance thermique de l'isolation existante n'étant pas, le cas échéant, prise en compte) est supérieure ou égale à :  
- 6 m<sup>2</sup>.K/W en comble perdu ;  
- 6 m<sup>2</sup>.K/W en rampant de toiture.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants. La présente fiche respecte, de plus, les dispositions de l'article 2 bis de l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie.

Un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent est mis en place, lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le professionnel effectue, au plus tard avant l'établissement du devis, une visite du bâtiment au cours de laquelle il valide que la mise en place du procédé d'isolation dans les combles ou en toiture de ce bâtiment est en adéquation avec ce dernier. Le cas échéant, il s'assure, lors de cette visite, que l'isolation existante peut être conservée en l'état. Dans le cas contraire, il est procédé, lors des travaux, soit à la remise en état de l'isolation existante, soit à sa dépose.

Un délai minimal de sept jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux (pose de l'isolant).

Le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 11° ou du 14° du I de l'article 1<sup>er</sup> du décret précité.

La preuve de la réalisation de l'opération comporte les mentions de :



# CONTRÔLE DE COHÉRENCE - LES CONTACTS

Les documents constituant un dossier CEE doivent être cohérents les uns avec les autres. Le contrôle de cohérence des dossiers et des informations doit se faire sur les champs suivants :



## LE BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire est défini par son nom, son prénom, son adresse, son code postal et sa ville (+ SIREN pour les personnes morales). Ces informations doivent être identiques entre les documents : CDC, Engagement, Facture, AH, Piece d'identité, Avis d'impositions, etc.



## LE PROFESSIONNEL

Comme le bénéficiaire, le professionnel est défini par sa raison sociale, son adresse et son SIRET. Ces informations doivent également être identiques entre chaque document (CDC, engagement, facture, AH). Concernant le professionnel, le SIRET doit renvoyer à la même adresse que celle utilisée dans le document.



## L'ADRESSE DE TRAVAUX

L'adresse de travaux correspond à l'adresse où a lieu l'opération valorisé par les CEE. Cette adresse doit logiquement être la même entre chaque document. Le dossier CEE doit permettre d'identifier clairement le lieu où se déroule les travaux. Dans le cas où il manque un N° de rue, il faudra inscrire **OBLIGATOIREMENT** la parcelle cadastrale sur les documents.



# CONTRÔLE DE COHÉRENCE – LE CDC

- 1 Nature des travaux : doit reprendre l'intitulé FOST
- 2 Fiche CEE : doit reprendre l'ensemble des opérations « valorisées » dans le devis
- 3 La date de proposition ne peut être postérieure à la date de signature et antérieure à la date de devis
- 4 La date de signature du bénéficiaire ne peut être postérieure de 7 jours à la date de signature du devis
- 5 Le CDC peut être signé de manière électronique de la cohérence signature avec PI, devis et AH Contrôles
- 6 Logos obligatoires
- 7 Contrôle de l'obligé avec le contrat de partenariat Pro
- 8 La prime doit être indiquée et identique à la proposition sur le devis du Pro
- 9 Le montant ne doit pas être inférieur à 85% du montant que versera PME au Pro
- 10 Contrôle de l'ensemble des informations avec les autres documents (devis, facture, justificatif de domicile, avis d'imposition..)
- 11 Vérifier si l'adresse est toujours la bonne
- 12 Contrôle du SIRET


7

**CADRE CONTRIBUTION**

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec la société PENSER MIEUX L'ÉNERGIE, agissant au nom et pour le compte de la société **ESSO S.A.F.**, la société **AIR ECO CONFORT** s'engage à vous apporter :

- une prime d'un montant de ..80,00.....euros ;** 9
- un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de ..... euros ;
- un prêt bonifié d'un montant de ..... euros proposé par ..... au taux effectif global (TEG) de ..... % (valeur de la bonification = ..... ) ; 10
- un audit ou conseil personnalisé, sous forme écrite (valeur = ..... ) ;
- un produit ou service offert : ..... [nature à préciser] d'une valeur de .....€

dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération) :

1	Fiche CEE	Conditions à respecter
Ch chauffe-eau thermodynamique à accumulation	BAR-TH-148 <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; font-weight: bold;">2</span>	Conditions d'éligibilité décrite dans la fiche d'opération standardisée en vigueur au moment de l'engagement des travaux. La liste des fiches d'opération standardisée est disponible à l'adresse : <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie</a>

**au bénéfice de :** 11  
 Nom : BERTRAND  
 Prénom : DELPHINE  
 Adresse : 14B RUE DE MORET - 77810 - THOMERY  
 Téléphone (optionnel) : 06-98-85-17-57  
 Mail (optionnel): BERTRANDDELPH@HOTMAIL.COM

**Date de cette proposition :** 08/10/2021 3  
 \*Fait le : 15.11.1.2021

**\*Signature du Bénéficiaire** 4 **\*Signature et tampon du professionnel**

**5** \*A dater et signer de façon manuscrite ou électronique qualifiée


6


12

13





# CONTRÔLE DE COHÉRENCE – LE DEVIS

- 🏠 Adresse complète (n° de rue, rue, code postal et ville) :
  - Du lieu où sont effectués les travaux ①
  - Du bénéficiaire des travaux ②
- 🗨️ Coordonnées et SIRET de l'entreprise réalisant les travaux ③
- 📄 Numéro de la qualification RGE de l'entreprise réalisant les travaux ④
- 🔧 + Critères spécifiques de la fiche opérationnelle (détaillés dans les fiches produit) ⑤

Il faudra placer également le montant de la prime après le montant TTC de votre devis, la prime ESSO étant exonérée de taxes.

Montant HT : X €

Montant TTC : X € TVA 5.5 % - A contrôler

Prime CEE (ESSO) : X €

Et ajouter une ligne : ⑥

« Les travaux et prestations, objet du présent devis, donneront lieu à une contribution financière de ESSO versée par « nom de votre société » dans le cadre de son rôle incitatif sous forme d'une prime déduite du montant de la facture finale, sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à « nom de votre société » les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le montant de cette contribution financière, hors champ d'application de la TVA, est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Cette contribution sera dans ce cas modifiée sur la base du même tarif et est estimée à X EUROS ».

« X » sera à remplacer par le montant de prime calculé. Il vous faudra compléter le dernier paragraphe avec le nom de votre société et toujours s'assurer de présenter ce même paragraphe sur tous vos devis.



③ CHAUFF'RIE  
51 rue de la chaudière - 57845 Chauffage  
RCS CHAUFFAGE / SIRET 000 000 000 00000  
TVA intra communautaire FR 00 000 000 000  
contact@chauffrie.fr / Tel 00 00 00 00 00  
N°assurance décennale :  
N° assurance RC :  
N° de qualification RGE :

DEVIS

DEVIS N° XXXXX  
Date d'émission du devis : XX/XX/XXXX  
Délai de validité du devis : 3 mois

② CLIENT  
Monsieur DURAND  
5 rue de la résidence  
57845 Chauffage

OBJET DU DEVIS :  
Mise en place de XXXX

Nom et adresse du site concerné :  
Résidence des Rosiers 47 avenue Isolation 57845 Chauffage ①

PROPOSITION COMMERCIALE

Désignation	U	Qté	PU HT	Total HT
Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau - Marque : XXXXXXXX - Modèle : XXXX - Puissance : XX kW - Type : basse température - Efficacité énergétique saisonnière hors dispositif de régulation : XXX % - XXXXXXXX - XXXXXXXX	ENS	XX	X €	XXXX €
Sous Total			X €	XXXX €
TOTAL HT				XXXX €
			TVA 5,50 %	XXXX €
<b>TOTAL TTC</b>				<b>XXXX €</b>

⑥ Les travaux et prestations, objet du présent devis, donneront lieu à une contribution financière de ESSO versée par Toiture Secur dans le cadre de son rôle incitatif sous forme d'une prime déduite du montant de la facture finale, sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à Toiture Secur, les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le montant de cette contribution financière, hors champ d'application de la TVA, est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Cette contribution sera dans ce cas modifiée sur la base du même tarif et est estimée à XXX EUROS.

**NET À PAYER TTC** XXXX €

**SIGNATAIRE - Engagement de l'offre**

Prénom et Nom : ..... Date : .....

Fonction : ..... "bon pour accord" :

Tampon de la société

Signature







# AH PARTIE A – RÈGLES GÉNÉRALES

- 1 Les champs avec \* sont obligatoirement complétés
- 2 TOUTES les informations complétées doivent impérativement être indiquées dans la FACTURE  
*Sauf spécification sur AH*  
*Exemple : "A ne remplir que si les marques et modèles ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation"*
- 3 Les champs sous-traitance ne sont à renseigner QUE s'il y a eu recours à sous-traitance  
Dans ce cas, l'ensemble des informations doivent être renseignées sur le devis et facture

**A / BAR-TH-104 (v. A23.2) : Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air/eau ou eau/eau**

- 1 \*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : 10/01/2022.....  
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : 24/03/2022.....  
Référence de la facture : 22-03-488.....  
\*Pour les personnes morales, nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....  
\*Adresse des travaux : 45 AVENUE DE LA FORET  
Complément d'adresse : .....  
\*Code postal : 77590.....  
\*Ville : BOIS LE ROI.....  
  
\*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération :  OUI  NON  
\*Type de logement :  Maison individuelle  Appartement  
\*Surface chauffée par la PAC installée (m<sup>2</sup>) : 100,00.....  
  
Caractéristiques de la pompe à chaleur (PAC) :  
\*La pompe à chaleur est de type air/eau ou eau/eau et elle est conçue pour fonctionner à (une seule case à cocher) :  
 Basse température  
 Moyenne ou haute température  
  
\*Efficacité énergétique saisonnière ( $\eta_s$ ) (en %) : 135.....  
L'efficacité énergétique saisonnière ( $\eta_s$ ) est calculée selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013.  
NB : L'efficacité énergétique saisonnière prise en compte est celle de la pompe à chaleur seule pour les besoins de chauffage des locaux (hors dispositif de régulation).
- 2 A ne remplir que si les marque et référence de la pompe à chaleur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :  
\*Marque : MITSUBISHI....  
\*Référence : ZUBADAN.SILENCE DUO 12 200L BI-BLOC 12 KW MONOPHASE R32  
  
Si le bénéficiaire est une personne physique, le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.  
Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 7 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.
- 3 Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :  
\*Nom .....  
\*Prénom .....  
\*Raison sociale : .....  
\*N° SIRET : .....





# AH PARTIE B

Infos : hormis la partie A , les autres parties des Ahs sont standards

## JUSTIFICATIF DOMICILE



**mes références**

N° de client : [redacted]  
 Nom du client : [redacted]  
 Lieu de consommation : [redacted]  
 Référence Point De Livraison : [redacted]  
 N° de Compteur : [redacted]

**une question ?**

**en cas de panne réseau**

**ma consommation (kWh)**

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
2018	420	420	464	410	314	36	127					
2017	430	330	713	440	404	144	246					

**mon espace info**

**Prélèvement automatique**

Référence client : [redacted]  
 Référence Unique de Mandat : [redacted]  
 Facture n° : [redacted]  
 Montant : 68,04 €  
 Titulaire du compte : [redacted]

**Direct Energie**  
 TSA 20888  
 92894 NANTERRE CEDEX 9

**mon énergie, tout simplement**



M. et Mme D BERTRAND-ZUIN  
 14B RUE DE MORET  
 77810 THOMERY

**MA FACTURE D'ELECTRICITE DU 20 OCT. 2018**

Electricité	59,06 €
Total hors TVA	59,06 €
TVA	8,98 €
<b>Total TTC</b>	<b>68,04 €</b>
Solde de vos précédentes factures *	0,00 €
<b>MONTANT PRELEVE IE 05/ 12/ 2018 *</b>	<b>68,04 €</b>

\* Sans réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Votre prochaine facture vous sera adressée vers le 28/12/2018  
 Le prochain relevé de votre compteur est prévu vers le 07/01/2019  
 Cette facture peut être présentée comme justificatif de domicile.

**B/ Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie**

(\*) Nom du signataire : BERTRAND..... Prénom du signataire : DELPHINE.....  
 (\*) Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :  
 (\*) Raison sociale du bénéficiaire : .....  
 (\*) Numéro SIREN du bénéficiaire : .....  
 A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case :   
 (mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).  
 (\*) Fonction du signataire : PROPRIETAIRE.....  
 (\*) Adresse : 14B.RUE.DE.MORET..... **1**  
 Compléments d'adresse : .....  
 (\*) Code postal : 77810.....  
 (\*) Ville : THOMERY.....  
 Pays : FRANCE.....

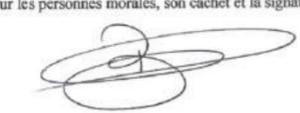
Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 Téléphone : .....  
 Mobile : .....  
 Courriel : .....

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 (\*) Téléphone : 06-98-85-17-57...  
 (indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
 (\*) Courriel : BERTRANDELPH@HOTMAIL.COM  
 (indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(\*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :  
 Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économie d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;  
 Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :  
 -que ESSO S.A.F m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;  
 -que je fournirai exclusivement à ESSO S.A.F l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;  
 -que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;  
 -l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci ;  
 -que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L. 229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ;  
 -qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Fait à THOMERY  
 (\*) Le 17/12/2021  
 (\*) Signature du bénéficiaire  
 Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant



2/5





# AH PARTIE C (PRO)

- 1 Les champs avec \* sont obligatoirement complétés
- 2 Les informations complétées du professionnel
- 3 Mis en œuvre = pas de sous-traitance
- 4 Contrôle cohérence date

**ATTENTION**  
Les informations remplies, concernant le professionnel, doivent être conformes au tampon de société en signature de l'AH.

**C/ Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre**

1 (\*) Nom du signataire: CANDELIER..... Prénom du signataire : YANN.....  
(\*) Fonction du signataire : PRÉSIDENT.....  
(\*) Raison sociale : AIR.ECO.CONFORT.....  
Numéro SIRET : 84976825400013.....  
Adresse : 24.RUE.DES.FONTAINES..... 2  
(\*) Code postal : 77950.....  
(\*) Ville : VOISENON.....  
Pays : FRANCE.....

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
Téléphone : .....  
Mobile : .....  
Courriel : .....

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
(\*) Téléphone : 06-43-21-57-86 ..  
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
(\*) Courriel : AIRECOCONFORT.IDF@GMAIL.COM  
(indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

En tant que représentant de l'entreprise :

3  ayant mis en œuvre ; ou  
 ayant assuré la maîtrise d'œuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :  
-que je fournirai exclusivement à ESSO S.A.F l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;  
-que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;  
-l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération ;  
-que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

4 Fait à *Thomery*  
(\*) Le *11/12/2021*

(\*) Cachet et signature du professionnel

*Canclier*

**AIR ECO CONFORT**  
24 Rue des Fontaines  
77950 VOISENON  
Tél : 06 43 21 57 86  
Mail : airecoconfort.idf@gmail.com  
Siret : 849 768 254 00013

5





# AH PARTIE R1 (REVENUS FISCAUX)

- 1 Conformité de l'année de l'avis de référence
- 2 Les coordonnées du bénéficiaire
- 3 Le revenu fiscal de référence
- A Le nombre de parts du foyer

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2020**  
Avis d'impôt établi en 2021

1

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE  
10 RUE ETIENNE THIBAULT  
77875 MONTEREAU CEDEX

ZUIN PIERRE ALEXANDRE  
OU BERTRAND DELPHINE  
14B RUE DE MORET  
77810 THOMERY

2

**Vos références**

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 03 17 026 317 384  
Déclarant 2 (C) : 04 71 451 594 439  
Référence de l'avis : 21 77 0103099 42  
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :  
14B RUE DE MORET  
77810 THOMERY  
Numéro FIP : 770 01 95 8823709789 3 A  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 06/07/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2021  
Identifiant service : 77036

**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)  
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE  
SAID MONTEREAU-MORET  
10 RUE ETIENNE THIBAULT  
77875 MONTEREAU CEDEX

**Somme qu'il vous reste à payer**  
**1 151,00 €**

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

27 septembre 2021 :	287,00 €
25 octobre 2021 :	287,00 €
25 novembre 2021 :	287,00 €
27 décembre 2021 :	290,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1751 5900 000X XXXX XXX8 997  
Identifiant de la banque : CEPAFRPP751  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020C17J2F317618PAS2A21

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2021.

3

Revenu fiscal de référence : **A 47 812**  
Nombre de parts : **3,00**

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).





# AH PARTIE R1 (REVENUS FISCAUX)

- 1 Les champs avec \* sont obligatoirement complétés
- 2 Coordonnées du bénéficiaire
- 3 Nombre de personnes qui composent le foyer
- A Nombre de foyers fiscaux

Revenu fiscal de référence : **47 812**  
 Nombre de parts : **3,00**

**R1/ Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération**

(\*) Nom du signataire : BERTRAND ..... Prénom du signataire : DELPHINE .....

(\*) Adresse : 14B RUE DE MORET .....

Complément d'adresse : .....

(\*) Code postal : 77810 .....

(\*) Ville : THOMERY .....

Pays : FRANCE .....

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 Téléphone : .....  
 Mobile : .....  
 Courriel : .....

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :  
 (\*) Téléphone : 06-98-85-17-57 .....  
 (indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)  
 (\*) Courriel : BERTRANDELPH@HOTMAIL.COM .....  
 (indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(\*) Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :  
 (\*) Nombre de personnes : 4 .....

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :  
 (\*) Nombre de personnes : .....  
 Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :  
 (\*) Nombre de foyers fiscaux : 4 .....

(\*) Nom (s) et prénom (s) du/des premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux : ZUIN PIERRE ALEXANDRE .....

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :  
 (\*) Nombre de personnes : .....  
 Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :  
 (\*) Nombre de foyers fiscaux : .....  
 (\*) Nom (s) et prénom (s) du/des premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux : .....

Tableau A

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	20 593	14 879
2	30 225	21 760
3	36 297	26 170
4	42 381	30 572
5	48 488	34 993
Par personne supplémentaire	6 096	4 412

Tableau B

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	25 068	19 074
2	36 792	27 896
3	44 188	33 547
4	51 597	39 192
5	59 026	44 860
Par personne supplémentaire	7 422	5 651

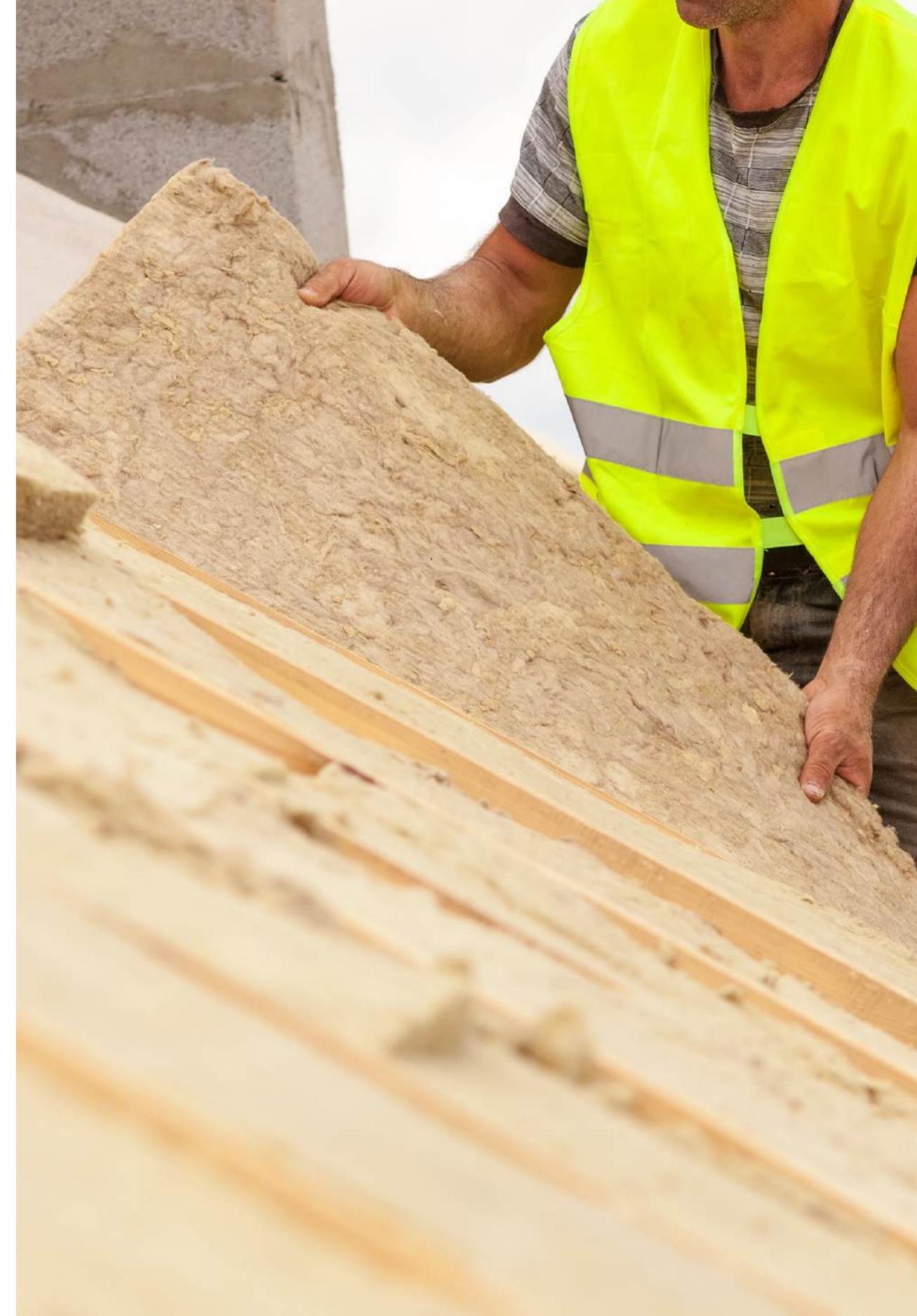
4/5





# LES RÈGLES DE BASE

- Le principe de RAI **doit être respecté.**
- Le professionnel **doit être certifié RGE** à l'engagement et à la fin des travaux.
- La fiche CEE à utiliser pour la valorisation est **celle en vigueur à la date d'engagement du dossier.**
- Dans un dossier CEE, l'équipement installé, le volume CEE ou encore la prime peuvent varier entre l'engagement et la preuve de réalisation. C'est pourquoi dans tous les dossiers CEE, **la facture fera foi.**
- Dans le cas où les travaux seraient sous traités, l'entreprise sous traitante **doit être identifiée au moment de l'engagement des travaux.** Celle-ci devra avoir **sa propre qualification RGE.**
- Lorsque l'adresse de chantier ne comporte pas de numéro de rue, **il faut renseigner la parcelle cadastrale dans le cadre A de l'AH.**



## LES RÈGLES DE BASE

- Tous les documents **doivent être signés par la même personne**.  
La carte d'identité du signataire bénéficiaire **sera à joindre** au dossier.
- Le justificatif de domicile **doit correspondre** à l'adresse des travaux.  
Il doit daté de **moins de 3 mois** (date de facture).
- L'avis d'imposition **doit être celui du bénéficiaire**.
- La signature dématérialisée est acceptée pour tous les documents constitutifs du dossier CEE, à la condition que l'on puisse **attester sans aucune ambiguïté que le bénéficiaire a bien signé le document**.  
Une attestation contenant **l'adresse mail des signataires** est donc à demander.
- Un dossier CEE est **valable jusqu'à un an** à compter de la date de preuve de réalisation. Passé ce délai, le dossier est considéré comme périmé et ne peut plus donner droit à des CEE.



# QUELQUES SITES IMPORTANTS

## Site pour les CEE

<https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee>

<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/fiches-doperations-standardisees#fichesparssecteur>

<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>

<https://www.pensermieux.com/>

## Site pour les RGE

<https://www.qualibat.com/>

## Site pour les parcelles cadastrales

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

## Site MPR

[https://www.maprimerenov.gouv.fr/prweb/PRAuth/app/AIDES\\_/BPNVwCpLW8TKW49zoQZpAw\\*/!STANDARD](https://www.maprimerenov.gouv.fr/prweb/PRAuth/app/AIDES_/BPNVwCpLW8TKW49zoQZpAw*/!STANDARD)



PENSER MIEUX  
L'ENERGIE



20, rue des Gravilliers 75003 Paris

[www.pensermieux.com](http://www.pensermieux.com)